



BULLETIN MUNICIPAL

COUESMES // 2023





EDITO

Madame, Monsieur,

2023 s'achève, avec comme chaque année, pour nous tous, l'occasion de porter un regard sur les moments qui nous ont marqués, à titre personnel, familial, professionnel ou dans nos activités sociales ou associatives. Nous ressentons aussi une envie forte de nous projeter sur une nouvelle année, de nouvelles rencontres, de nouveaux projets et c'est donc avec plaisir que je vous présente cette nouvelle édition du bulletin municipal retraçant l'année 2023 et les perspectives pour 2024.

L'année 2024 s'ouvre, à nouveau, sur de grandes incertitudes.

Depuis plusieurs mois, le pays subit de multiples crises. Nous traversons une époque infiniment complexe et les équilibres que nous avons toujours connus semblent menacés. En tant que maire, en tant que citoyen, je ne peux m'empêcher d'être inquiet pour l'avenir de chacun d'entre nous.

Dans l'ombre de ces crises, il est nécessaire de continuer à déployer les trésors de force et de solidarité dont nous nous savons capables, pour écrire ensemble un avenir meilleur si possible.

Comme chaque année, nous vous présentons le budget communal. En période d'inflation, gérer une commune devient un exercice délicat. C'est pourquoi, soucieux du bon équilibre budgétaire de la commune, le conseil municipal et moi-même avons décidé de limiter au minimum, les dépenses d'investissement. Cette année, très peu de travaux de voirie ont donc été réalisés. Nous avons également réduit l'éclairage public de manière à limiter la dépense.

A mon grand regret, la mise en place du chalet pour assurer un service de proximité en matière de boulangerie et de pâtisserie n'a pas fonctionné. Après un départ tonitruant et prometteur, la fermeture de notre boulangerie est apparue incontournable dès le début d'année. Des problèmes de management au sein de la boulangerie Gombert de Villiers au Bouin a entraîné une fermeture ponctuelle qui a été fatale à sa réouverture à cause, entre autre, d'une grosse désaffection de votre part. Cette fermeture a engendré l'arrêt de la venue de Jessy et Laura, fromagers, le vendredi matin. C'est un échec pour la commune qui avait mis tant de cœur pour maintenir un commerce de proximité et un bourg attractif.

Je profite de cette édition, pour saluer les membres du comité des fêtes et les bénévoles. Malgré un investissement important et sans faille de leur part, l'année 2023 restera, pour eux, une année en demi-teinte. Cependant, vous le savez, vous êtes, par votre engagement, votre dévouement, votre implication, la plus précieuse des richesses de notre commune en organisant des événements qui rythment l'année. Je souhaite vous faire part de toute ma reconnaissance et le conseil municipal et moi-même continuerons à soutenir et à encourager toutes vos actions.

J'adresse mes remerciements à l'équipe municipale Sophie BRISSET et Philippe HUET qui hissent haut et fort les couleurs de notre Commune et les font rayonner au-delà de ses frontières. Ils œuvrent quotidiennement pour le bien-être des habitants de la commune. Leur engagement vous permet de bien vivre à Couesmes.

Enfin, je vous souhaite une bonne lecture et une très belle année 2024 avec de nombreux moments chaleureux en famille et avec vos proches. J'espère vous retrouver lors de la cérémonie des vœux qui se tiendra le **Samedi 13 janvier à 18h**, salle des associations.

Nicolas VEAUUVY, maire

Le Mot du Maire



INFOS PRATIQUES

AU SOMMAIRE

- Infos municipales | P. 6
- Vie de la commune | P. 16
- Associations | P. 28
- Enfance, Jeunesse | P. 32
- Vie scolaire | P. 36
- Vie scolaire, A.P.E. | P. 39
- Santé, Solidarité | P. 41
- Infos diverses | P. 46
- Artisans, Commerçants | P. 54



Bienvenue aux nouveaux arrivants...

Vous venez récemment d'élire domicile ? Vous comptez vous installer prochainement ? Bienvenue dans la campagne de Couesmes qui est désormais la vôtre. Espérons que les pages de ce bulletin municipal vous aideront à mieux la découvrir. Et surtout, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

Monsieur le Maire Nicolas VEAUUVY et le conseil municipal ont le plaisir d'inviter les habitants de Couesmes à la cérémonie des vœux et à partager le verre de l'amitié le :

**Samedi 13 Janvier 2024 à 18h00,
salle des associations**

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h | 14h-17h

Mercredi : 8h-12h | 14h-16h30

Vendredi : 8h-12h

Contact : 02 47 24 05 87

Mail : mairiedecouesmes@orange.fr

Site : www.couesmes.fr

Facebook :

<https://www.facebook.com/couesmes.commune.1/>

Rédaction : Sophie BRISSET

Impression : Imprimerie

LESAGE&RICHARDEAU

02 47 27 23 41

lesage-richardeau@wanadoo.fr

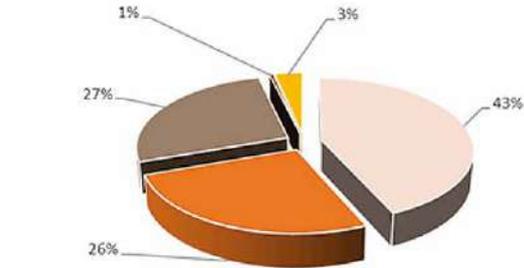


INFOS MUNICIPALES

Budget prévisionnel

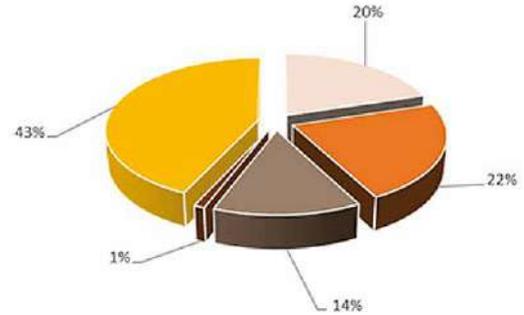
Le budget 2023 a été voté lors du conseil municipal du 28 mars 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 444 674€



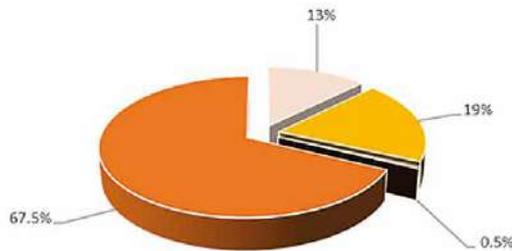
- Charges à caractère général : 192 892€
- Charge de personnel et frais assimilés : 116 500€
- Autres charges de gestion courante : 118 540€
- Dotations aux provisions : 1 950€
- Virement à la section d'investissement : 14 789€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 444 674€



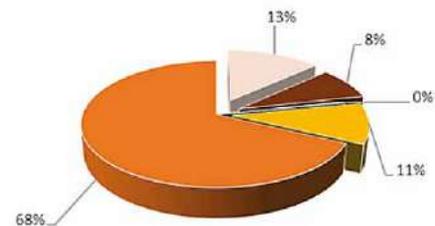
- Impôts et taxes : 89 912€
- Fiscalité locale : 98 000€
- Dotations et participations : 60 500€
- Prod. Services, domaine, ventes diverses : 4 400€
- Résultat reporté : 191 862€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 142 852€



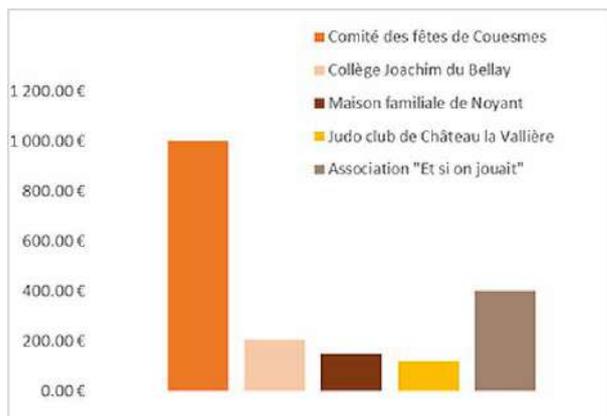
- Emprunts et dettes assimilées : 18 017€
- Opérations d'équipement : 27 400€
- Immobilisations corporelles : 550€
- Solde exécution négatif reporté : 96 885€

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 142 852€

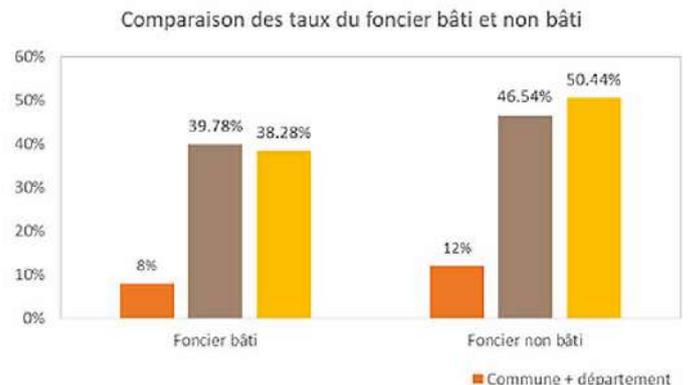


- Dotations, fonds divers et réserves : 18 900€
- Subvention d'investissement : 11 837€
- Emprunts et dettes assimilées : 440€
- Virement de la section de fonctionnement : 14 790€
- Affectation de résultat : 96 885€

SUBVENTIONS VERSEES AU COURS DE L'ANNEE 2023



COMPARAISON DES TAUX



Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 8%

Finances



Tout savoir sur la taxe foncière

La taxe foncière s'applique à tous les biens immobiliers situés en France et chaque propriétaire la paie une fois par an. Cet impôt fait cependant l'objet d'exonérations et de dégrèvements. **La taxe foncière concerne tout propriétaire** d'un bien immobilier (logement, local d'activité, terrain). Etablie à partir de la même valeur locative que la taxe d'habitation, la taxe foncière obéit à des règles qui lui sont propres.

La taxe foncière est souvent accompagnée de **taxes assimilées aux impôts locaux**. C'est notamment le cas de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui porte sur tous les biens assujettis à la taxe foncière.

Quand doit-on payer la taxe foncière 2023 ?

La taxe foncière fait partie des impôts locaux et est demandée à la fin de chaque année aux propriétaires de toutes les propriétés bâties et non bâties au 1er janvier de chaque année. On évalue donc la situation annuellement, mais il est malheureusement difficile d'anticiper le montant de la taxe foncière avant de recevoir son avis d'imposition, car le calcul repose sur des critères locaux qui ne sont pas figés et qui varient considérablement.

Qui doit payer la taxe foncière ?

Ce sont les propriétaires de biens immobiliers qui sont redevables de la taxe foncière. Il peut s'agir aussi bien de propriétés bâties comme un logement, un local d'activité, ou tout autre bâtiment, ou de propriétés non bâties comme des terrains à bâtir, des terrains agricoles ou encore un étang, une carrière, etc.

Dans le même ordre d'idée, sachez que la taxe foncière s'applique aux immeubles et biens assimilés, imposables à la taxe sur les propriétés bâties. Il s'agit notamment des habitations légères de loisirs, fixées au sol et qui ne peuvent être déplacées, ou encore de certains bateaux comme les péniches qui demeurent fixes et qui sont dédiées à l'habitation.

A l'inverse, les constructions itinérantes comme les caravanes et les bateaux mobiles ne sont pas soumis à la taxe foncière.

La situation du propriétaire au 1er janvier

On commence par tenir compte de **la situation du propriétaire au 1er janvier** dans le calcul de la taxe foncière. Elle est donc due par le propriétaire du bien concerné au 1er janvier de l'année au cours de laquelle elle est demandée. Cette taxe est calculée et demandée annuellement, et sur le papier, elle est à la charge du propriétaire.



A ce titre, sachez que lorsque la vente du bien concerné intervient en cours d'année, le vendeur est le seul redevable de la taxe foncière. Il est cependant d'usage de prévoir dans **l'avant-contrat de vente** que le vendeur et l'acquéreur se partagent le paiement de la taxe foncière en tenant compte de **la quote-part calculée en fonction de la date de vente du logement**. Il s'agit cependant d'un accord passé entre eux seulement.

Comment connaître le montant de la taxe foncière ?

Il est impossible de connaître précisément le montant de la taxe foncière que l'on va régler, mais elle est demandée à chaque fin d'année. En revanche, pour estimer un tant soit peu ce montant, on peut commencer par se renseigner au sujet de **la valeur locative du bien**. La base d'imposition est déterminée après l'application d'un abattement de 50 % pour les propriétés bâties et de 20 % pour les propriétés non bâties. Le fisc multiplie cette valeur locative par des taux qui sont fixés par les collectivités, à savoir les communes, les départements et les régions. Cela explique que le montant de la taxe foncière puisse varier considérablement d'un secteur à l'autre, en fonction du taux d'imposition appliqué localement.

Comment est calculée la taxe foncière ?

S'il est difficile d'anticiper le montant de la taxe foncière, il est en revanche possible de connaître les éléments qui influencent le calcul et donc la **base d'imposition**, et de les analyser un par un pour obtenir un ordre d'idée. Parmi ces éléments, on retient la surface du logement, la valeur locative cadastrale ainsi que les taux appliqués par les collectivités.

Quelle surface est prise en compte pour la taxe foncière ?

Pour calculer le montant de la taxe foncière, le fisc commence par se pencher sur la surface de votre logement. Il s'agit alors de la surface au sol, et ce calcul fait abstraction de la hauteur sous plafond. Cette surface tient également compte des pièces principales du logement, des annexes comme les couloirs, entrées, rangements, ainsi que les espaces secondaires attenants, comme le garage, la cave, les combles, la terrasse, le jardin, etc. **La somme de toutes ces surfaces** est ensuite pondérée en fonction de leur importance au sein du logement.

Notez qu'en cas de modification de la surface de votre logement telle qu'une extension, vous devez adresser une déclaration au fisc après achèvement des travaux, car la base d'imposition est alors également modifiée.



Impôt foncier : la valeur locative ou revenu cadastral

Pour calculer le montant de la taxe foncière, **le fisc retient la valeur locative cadastrale**. Il s'agit du montant du loyer annuel théorique que le propriétaire peut obtenir en louant son bien. Le fisc retire ensuite 50 % des charges fictives applicables à ce logement dans le cas d'une hypothétique location, et il retient le loyer net hors charges théorique. C'est ce calcul qui permet à l'administration fiscale de dégager une valeur locative, qui est ensuite appliquée au pourcentage d'imposition voté par les collectivités locales. Il s'agit donc des régions, des départements, mais surtout des communes.

Il faut savoir que ces valeurs ont été déterminées en 1970 par le fisc et les services du cadastre, et aucune réforme n'avait été entamée depuis cette date.

La réforme de la valeur locative cadastrale

N'ayant pas été révisée depuis longtemps, **la valeur locative cadastrale** fait désormais l'objet d'une réforme qui a débuté en 2017. Une révision générale qui s'avère délicate à mettre en application, car les valeurs locatives sont devenues inadaptées et pas du tout cohérentes vis-à-vis du marché immobilier et des critères actuels, ce qui a incité les collectivités locales **à augmenter le taux d'imposition progressivement**, les montants obtenus avec les calculs initiaux étant devenus trop faibles.

Il faudra donc anticiper une éventuelle hausse de la taxe foncière dans les années à venir, et dans un certain nombre de communes.

Les habitations

En ce qui concerne les logements, la base locative est **révisée chaque année** pour tenir compte des évolutions intervenues dans le logement. Mais dans le cadre de la réforme générale, l'application de cette dernière va s'étaler sur 3 ans dès 2023 pour qu'à l'issue de cette échéance, les valeurs locatives soient actualisées. L'actualisation sera ensuite réalisée chaque année.

En attendant l'aboutissement final de la réforme, **les valeurs locatives sont majorées tous les ans**, en appliquant un coefficient forfaitaire.

Notez que dans le cadre d'un changement sur une habitation, tel qu'un agrandissement ou une surélévation, une extension telle qu'un garage, une véranda, une terrasse, une piscine, ou un changement d'affectation, il est nécessaire de faire une déclaration auprès du fisc dans un délai de **90 jours après achèvement des travaux** afin que la valeur locative soit recalculée.

Finances





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'ADRESSE UNE COMPÉTENCE COMMUNALE

L'amélioration des services rendus aux citoyens de la commune reste une de nos priorités. A cet effet, l'adressage vient de se réaliser. Cela correspond aux adresses permettant une localisation précise des différents habitants de la commune.

Pour quoi faire ?

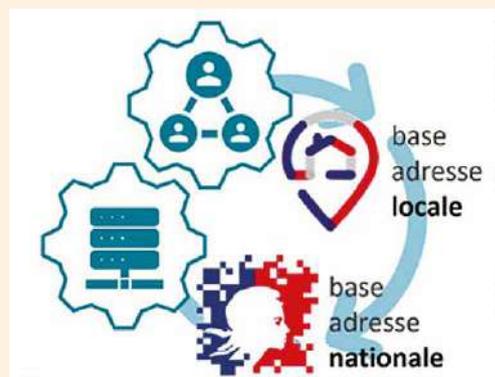
- Installer la fibre optique,
- Maintenir et améliorer les services de proximité :
 1. les services de livraison, courriers et colis,
 2. les secours : faciliter l'intervention rapide des pompiers et ambulances,

Le conseil municipal a donc délibéré et adopté une décision de modification de votre adresse.

Pour tout Couesmois, les mêmes principes d'adressage ont été retenus :

- **Le nom des lieux-dits est conservé**
- **L'adresse est complétée par un nom de voie quand il en a été nécessaire**
- **La numérotation est continue**

La commune a renseigné toutes ces adresses dans une base d'adresses locales. Ces informations sont ensuite déversées dans une base d'adresses nationales, accessible par tous par le lien suivant : www.adresse.data.gouv.fr. Cette base est une référence pour les services publics et privés. Elle respecte les règles RGPD, votre adresse est connue, mais pas les données privées de ses habitants.



Processus du changement d'adresse

- Seuls ont été contactés ceux qui ont changé d'adresse ou se sont vus attribués un numéro
- Un numéro de voirie vous a été distribué dernièrement. Il est donc important de le poser à côté de votre boîte aux lettres.

Si vous ne l'avez pas eu, merci de contacter la mairie.



RUE THÉOBALD FOY

Nouvellement nommée la rue Théobald Foy se situe à la sortie du bourg direction Château la Vallière, de l'intersection de la Boussinière des Douves au rond point

Pourquoi Théobald FOY ?

Théobald Foy a été maire de la commune le 6 novembre 1898 jusqu'en 1942.

Il est né le 8 mars 1866 à Chenu dans le château de Chérigny (Sarthe) où il est mort le 2 juillet 1942.

Il est fils du général de brigade "Max" FOY et petit-fils du général d'Empire Maximilien Sébastien FOY et de Théobald PISCATORY. Saisi par le démon de la politique comme son grand-père PISCATORY, il se présente dans la 2^{de} circonscription d'Indre-et-Loire à l'élection législative partielle de 1891 provoquée par le décès du Député PESSON. Il a en face de lui le wilsonien Alfred TIPHAINE, conseiller général de Vouvray, maire de Monnaie et président du comice agricole populaire, le socialiste LETERTRE et un nommé Eric BESNARD. Au 1^{er} tour, le 19 avril 1891, il arrive en tête. Mais le 3 mai, il est battu par TIPHAINE, pour qui le socialiste s'est désisté. Il remet ça en 1906, quand il apprend que TIPHAINE ne se représente pas.

Il est élu au 1^{er} tour, le 6 mai avec 13 575 voix contre 3 939 au conservateur de Beaumont et 5 155 à Restiaux sur 27 416 inscrits, 22 969 votants et 22 698 suffrages exprimés.

Entre ses deux tentatives, il avait été élu conseiller général du canton de Château la Vallière en 1892, conseiller municipal de Couesmes en 1892. Le 2 octobre 1933, l'ancien président du conseil Joseph CAILLAUX lui a remis la légion d'honneur, à Couesmes (cf photo).



Chenu (Sarthe) - Château de Chérigny

Cliché et Édition Chevier

Apprendre



ACTE DE NAISSANCE

La copie de l'acte de naissance est délivrée par la mairie du lieu de naissance. Elle peut être demandée par l'intéressé, son conjoint ou partenaire de PACS, ses ascendants ou descendants ou son représentant légal.

ACTE DE MARIAGE

La copie de l'acte de mariage est délivrée par la mairie du lieu de mariage. Elle peut être demandée par l'intéressé, son conjoint, ses ascendants ou descendants ou son représentant légal.

ACTE DE DÉCÈS

La copie de l'acte de décès est délivrée par la mairie du lieu de décès ou par la mairie du dernier domicile du défunt. Elle peut être demandée par toute personne même sans lien de parenté.

Délai d'obtention : immédiat (en mairie), quelques jours (par courrier).

ATTENTION :

les actes d'état civil sont totalement gratuits. Prenez garde à ne pas vous laisser abuser en cliquant sur des adresses qui vous dirigent vers des services marchands.

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

Les parents mariés n'ont pas de démarche particulière à effectuer pour établir le lien de filiation.

La mère reconnaît son enfant automatiquement lorsqu'elle est citée dans l'acte de naissance. Elle peut cependant choisir de faire une reconnaissance anticipée seule ou avec le père. Si le père non marié avec la mère souhaite reconnaître son enfant, il doit venir en mairie faire une déclaration de reconnaissance. Il s'agit d'une démarche volontaire qui peut être faite avant la naissance de l'enfant, lors de la déclaration de naissance ou ultérieurement.

Attention, si la reconnaissance a lieu après le premier anniversaire de l'enfant, elle ne confèrera pas automatiquement au père l'exercice de l'autorité parentale.

Il est possible de s'adresser à n'importe quelle mairie pour faire cette démarche.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité du père (et/ou de la mère en fonction des situations)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

DÉCLARATION DE NAISSANCE

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et elle doit être faite dans les 5 jours ouvrés qui suivent le jour de la naissance.

Elle est établie à la mairie du lieu de naissance.

La naissance est déclarée par un des parents ou, à défaut, par toute personne ayant assisté à l'accouchement.

Attention, pour les parents non mariés entre eux, la déclaration de naissance ne vaut reconnaissance que pour la mère si elle est désignée dans l'acte de naissance de l'enfant.

Pour le père, se référer au paragraphe « reconnaissance d'un enfant »

Pièces à fournir :

- Pièces d'identité des parents
- Livret de famille (si les 2 parents en ont un en commun)
- Extraits d'acte de naissance des parents si pas de livret de famille
- Acte de reconnaissance (si elle a été faite avant la naissance)
- Déclaration de choix de nom (pour un premier enfant commun)
- Justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois si l'enfant n'a pas encore été reconnu (pas nécessaire pour les couples mariés)
- Déclaration de naissance





INFOS MUNICIPALES

MARIAGE

Le mariage peut être célébré à la mairie du lieu de domicile de l'un ou de l'autre des futurs époux ou de leurs parents.

Pour réserver une date, connaître les pièces à fournir et prendre rendez-vous, vous pouvez contacter la mairie au 02 47 24 05 87, par courriel : mairiedecouesmes@orange.fr ou en mairie.

PACS

Le PACS peut être enregistré dans la mairie où les partenaires fixent leur résidence commune, ou chez un notaire.

Pour compléter le dossier, connaître les pièces à fournir et prendre rendez-vous, vous pouvez contacter la mairie au 02 47 24 05 87, par courriel : mairiedecouesmes@orange.fr ou en mairie.



CHANGEMENT DE NOM

Depuis le 1er juillet 2022, grâce à la loi du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation, une personne peut désormais changer de nom de famille une fois dans sa vie : supprimer et remplacer ou ajouter le nom de famille d'un de ses parents.

La demande de changement de nom s'effectue auprès de la mairie du domicile ou du lieu de naissance.

Cette démarche concerne uniquement les personnes majeures et ne peut être réalisée qu'une seule fois.

Il s'agit de choisir un nom de famille différent de celui qui a été attribué à la naissance. Le nom choisit peut être uniquement celui de la filiation (il doit obligatoirement apparaître dans l'acte de naissance).

Pour effectuer une demande de changement de nom il faut remplir un formulaire (à demander en mairie) accompagné des pièces justificatives puis ce formulaire doit être déposé ou envoyé en mairie.

Un rendez-vous sera ensuite fixé après le dépôt du dossier afin de finaliser la demande. Le demandeur devra s'y présenter en personne.

CHANGEMENT DE PRÉNOM

La demande de changement de prénom s'effectue auprès de la mairie du domicile ou du lieu de naissance.

Cette démarche peut concerner un mineur ou un majeur et ne peut être recevable que sous réserve de l'existence d'un intérêt légitime au changement de prénom.

Pour compléter le dossier, connaître les pièces à fournir et prendre rendez-vous, vous pouvez contacter la mairie au 02 47 24 05 87, par courriel : mairiedecouesmes@orange.fr ou en mairie.





INFOS MUNICIPALES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE | PASSEPORT

QUE SE SOIT POUR UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU UN PASSEPORT

Vous devez prendre RDV dans une mairie équipée d'une station biométrique : Château la Vallière, St Patern Racan, Montval sur Loir, St Cyr sur Loire, Tours, ... ou toutes autres communes agrées limitrophes.

Vous devez dans la mesure du possible faire une pré-demande en ligne pour faciliter l'enregistrement, le jour de votre RDV en mairie : <https://ants.gouv.fr> ou possibilité de remplir le formulaire à la mairie du lieu de RDV.

Vous devez rassembler toutes les pièces à fournir pour impérativement les emporter lors du 1er RDV.
Vous trouverez la liste sur : www.service-public.fr

ATTENTION : les délais d'obtention d'un RDV sont très longs.

Pour information :

- La carte nationale d'identité est valable 10 ans et elle est gratuite.
- Le passeport est valable 10 ans et le coût du timbre fiscal est de 86€

LIVRET DE FAMILLE

le livret de famille est établi et remis par l'officier d'état civil :

- aux époux, lors de la célébration du mariage,
- aux parents, lors de la naissance du premier enfant.

Le livret de famille est un document officiel, vous devez le faire mettre à jour à chaque changement de situation (modification d'état civil, reconnaissance, divorce) et lors du décès d'un des parents ou d'un enfant mineur.

Pour la mise à jour du livret, la délivrance d'un duplicata (perte, vol, séparation) ou un livret de parents non mariés, veuillez-vous adresser à la mairie de votre domicile qui transmettra vos demandes aux mairies concernées.

Certaines mairies ne délivrent plus de duplicata gratuitement.

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE (AST)

Si votre enfant mineur doit quitter le territoire national, non accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale, il doit être muni :

- d'une AST, complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

En fonction des exigences des pays, le mineur doit également présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide. L'AST est exigible pour tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité. Elle est requise en cas de voyage individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique ou centre de vacances) dès lors que le mineur voyage sans un titulaire de l'autorité parentale.

Vous n'avez pas besoin de vous déplacer en mairie.

L'Autorisation de Sortie du Territoire prend la forme d'un formulaire.

Téléchargez l'autorisation d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale. Il est à compléter et signer par le titulaire de l'autorité parentale et doit être remis au mineur lors de son voyage.





INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions ont lieu en continu toute l'année jusqu'au 6ème vendredi précédant le scrutin pour lequel vous souhaitez voter.

Les prochaines élections sont les élections européennes en 2024.

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales de sa commune de domicile à partir de l'âge de 18 ans.

Vous pouvez faire votre demande d'inscription en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Pièces justificatives pour l'inscription :

- Carte nationale d'identité/passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de 5 ans
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur (une facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe de moins de 3 mois, une attestation d'assurance habitation, un avis d'imposition ou certificat de non-imposition, un titre de propriété de moins de 3 mois, une quittance de loyer non manuscrite de moins de 3 mois ou un bulletin de salaire ou titre de pension de moins de 3 mois)

Cas particuliers :

- Jeune de 18 ans ou qui va les avoir avant le scrutin : si vous vous êtes fait recenser à Couesmes avant le 1er janvier 2022 vous n'avez rien à faire, vous serez inscrit d'office.
- Jeune de 18 à 26 ans non inscrit d'office qui vit chez ses parents : il faut fournir le justificatif de domicile de l'un des parents, la copie de sa pièce d'identité et la copie du livret de famille (parents et enfant concerné).
- Personne hébergée (autre que jeune de 18 à 26 ans chez ses parents) : vous devez remplir l'attestation d'hébergement, joindre la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif à votre nom (tout courrier qui vous relie à cette adresse sans correspondre à un justificatif de domicile valable)

Carte électorale :

La carte électorale est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1er tour de l'élection (ou référendum).

Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant l'élection ou le référendum, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer le jour du vote en présentant une pièce d'identité.

Vote par procuration :

- Vous ne pouvez pas vous déplacer ou vous serez absent de votre domicile pour une élection ?
- Vous pouvez voter par procuration.
- Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur : <https://www.elections.interieur.gouv.fr>

POUR SAVOIR DANS QUELLE COMMUNE VOUS ÊTES INSCRIT(E)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>





VIE DE LA COMMUNE



NAISSANCES

*Bienvenue à tous ces jeunes enfants
et nos félicitations aux parents*

Mars 2023

27: Aliyah POULLE

Mai 2023

27 : Ambre BUTARD MALERGUE

Juillet 2023

08 : Tynaé COLLARD

Août 2023

11 : Maël et Soën COTILLON



En application de l'article 9 du code civil relatif au respect de la vie privée, seuls peuvent figurer sur le bulletin municipal : la naissance des enfants dont les parents en ont expressément donné l'autorisation



DÉCÈS

*Nos regrets pour celles et ceux qui
nous ont quittés*

Février 2023

20 : Jean-Claude BOUREAU

Février 2023

10 : Thierry GRAND'JANY

Septembre 2023

30 : Edith KUJAWA née BRETON

Octobre 2023

07 : Gérard MAILLET

Novembre 2023

29 : Patrick GRANDIN

CIMETIÈRE

La sépulture dans le cimetière de Couesmes est due :

- aux personnes domiciliées sur la commune
- aux personnes non domiciliées sur la commune mais qui possèdent une sépulture familiale

Tarifs :

Concession : 15 ans : 60€ | 30 ans : 100€

Caveautin : 15 ans : 50€

Jardin du souvenir :

- dispersion des cendres : 50€
- dispersion des cendres avec inscription sur la stèle : 80€



LE JARDIN DU SOUVENIR

Depuis le mois d'avril 2023, le cimetière de Couesmes est doté d'un jardin du souvenir. Cet espace est aménagé pour la dispersion des cendres à l'intention des personnes qui en ont manifesté la volonté. La dispersion des cendres est autorisée aux habitants de Couesmes et à leurs descendants et ascendants quelque soit le lieu où il ils sont décédés. Toutefois, si des défunts qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus, souhaitent que leurs cendres intègrent le jardin du souvenir de la commune, ils devront en faire la demande auprès de la mairie.

Tarifs :

- dispersion des cendres : 50€
- dispersion des cendres avec inscription sur la stèle : 80€



Une cérémonie au monument aux morts s'est déroulée Samedi 11 novembre 2023, jour d'anniversaire de l'armistice de 1918.



En ce jour de commémoration annuelle de la victoire et de la paix, un hommage a été rendu aux morts du village et aussi à tous les morts pour la France. A l'issue de son discours le maire a effectué un dépôt de gerbe au pied du monument aux morts, en présence de l'Adjudant-Chef Jean-Baptiste et le Caporal Flavien.

Les habitants de Couesmes sont venus se recueillir et ont ensuite pu partager un moment de convivialité lors du vin d'honneur servi à la salle des associations.





LES SONT JEUX T

35 route de Langeais 37340 HOMMES

La LudoMobile
en OCTOBRE

Mercredi 4 à Couesmes (salle associative) 10h-12h
 Samedi 7 à Langeais (bibliothèque) 14h-17h
 Samedi 14 à Mazières de Tne (cantine) 10h-12h
 Mercredi 18 à Château la Vallière (biblio) 15h30-17h30
 Mercredi 25 à Savigné sur Lathan (biblio) 16h-18h
 Samedi 28 à St Patrice (médiathèque) 10h-12h

venez jouer près de chez vous !
des jeux pour tous, petits et grands

gratuit

Et si on jouait ?




ATELIERS MANUELS

Sont proposés chaque trimestre avec une petite participation (1 ou 2€) selon l'activité.

INFORMATIONS

Si vous voulez être informés des activités et/ou rejoindre notre dynamique équipe de bénévoles, vous pouvez nous suivre sur FACEBOOK assoetsionjouait ou nous contacter par email : etsionjouait37130@gmail.com

A VOS CALENDRIERS

Tous les 1ers mercredis du mois de 10h à 12h, salle des associations.

Si vous souhaitez recevoir personnellement le programme, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail en contactant directement la mairie.

À découvrir

L'association "Et si on jouait !!" propose depuis 2018 un temps ludothèque à la salle des associations de Couesmes.

Le 1er mercredi du mois de 10h à 12h, Maryline vous accueille autour des jeux pour petits et grands. Jeux de construction et jeux de société adaptés pour les plus petits et jeux de société pour les plus grands. Que vous soyez assistantes maternelles, parents ou seniors, vous trouverez un ou plusieurs jeux qui vous conviendront.

La ludothèque compte plus de 300 jeux, vous pouvez en emprunter en adhérent à l'association.

LIEU D'ÉCHANGE & DE PARTAGE

 ASSOCIATIF

Ludothèque
Soirées ludiques
Expositions
Concerts
Ateliers créatifs



 assoetsionjouait  06 14 95 47 66



VIE DE LA COMMUNE

LÉONIE, COIFFEUSE A DOMICILE



Léonie Coiffure

Tél. : 07 89 96 55 71

Mail : leooh.cos@hotmail.fr

Coiffure femme / homme / enfant

Après quelques années coiffeuse en salon, il y a maintenant 2 ans que j'ai créé mon activité à domicile. Je serai ravie de venir à votre rencontre pour vous conseiller et vous coiffer. Je propose des prestations pour hommes, femmes et enfants.

Je me déplace sur la commune de Couesmes, ainsi que sur les communes alentours.

ELYAPIZZA

Tony



Depuis plusieurs mois, Tony votre pizzaiolo est présent sur le parking de l'église, tous les samedis à partir de 18 heures.

N'hésitez pas à passer commande quelques jours avant.



OUVERT de 18H00 à 21H30

Mardi : Ambillou (place du 8 Mai 1945)

Mercredi : Cléré les pins (place de la mairie)

Jeudi : Courcelle de touraine (rue Michel Petrieux)

OUVERT de 18H00 à 22H00

Vendredi : Savigné-sur-Lathan (place de la mairie)

Samedi : Couesmes (place de l'église)

elyapizza37@gmail.com

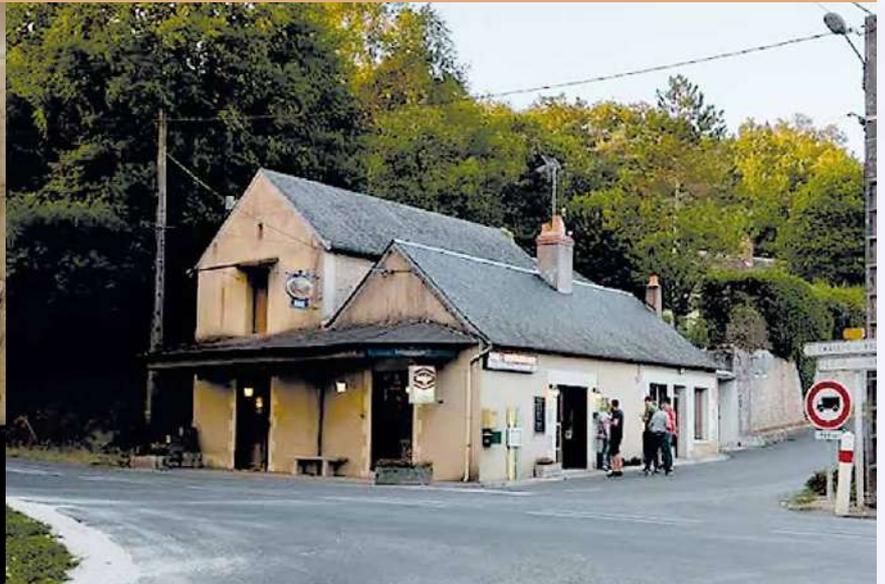
elyapizza37

06 29 81 56 92

A Couesmes



VIE DE LA COMMUNE



AUBERGE DU VAL FLEURY - VAUJOURS

C'est en 2018 que j'ai repris le restaurant familial avec mon amie Andréa où nous vous accueillons du lundi au vendredi.

L'auberge du Val Fleuri est avant tout un restaurant traditionnel où nous servons principalement des menus ouvriers. La cuisine est élaborée à partir de produits frais.

Toute la semaine, nous proposons des plats à emporter.

Le week-end, sur demande, il est possible de réserver à partir de 15 personnes.

N'hésitez pas à venir pousser les portes de notre restaurant. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons.



Couesmes



Chaque mardi d'Octobre à Mars

Nous vous proposons la traditionnelle tête de veau, sur réservation.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 8h - 23h
Mardi au jeudi 5h - 23h
Vendredi 5h - 15h

Fermé le samedi et le dimanche

CONTACT

Jonathan | Andréa
02 47 24 00 38





VIE DE LA COMMUNE



Kinésiologie Animale
Communication Animale

Pet-Sitting

Reiki animal et humain

D'autres services sont à venir courant 2024

Médiation Animale
PECCRAM
LAC



Aide
Amour
Bien-Être
Bienveillance
Équilibre
Échanges
Libération
Lien
Sérénité
Solidarité

Depuis plus d'un an maintenant, l'entreprise Mains et Pattes en Harmonie se développe sur la Commune de Couesmes et ses alentours.
Cette dernière a pour leitmotiv cette phrase : "le bien-être est l'énergie positive d'une vie sereine".
Marjorie ROUX, sa créatrice, a pour volonté d'aider animaux et humains à croître leur bien-être mais aussi l'ambition d'harmoniser les relations entre animaux et humains... Pour se faire elle vous propose différents services et continu à se former afin de vous satisfaire toujours plus.
Sa petite soeur l'association "Main dans la Patte - Médiation Animale" vient de voir le jour pour développer encore plus les projets de Médiation Animale.

mainsetpattesenharmonie.fr
maindanslapatte.ma@gmail.com
mainsetpattesenharmonie@gmail.com
07.56.94.67.93



Couesmes



VIE DE LA COMMUNE



Malorie Scoupe

Praticienne en naturopathie/énergéticienne

06 65 38 21 35 | 11, Route de Brèches, le Coudray

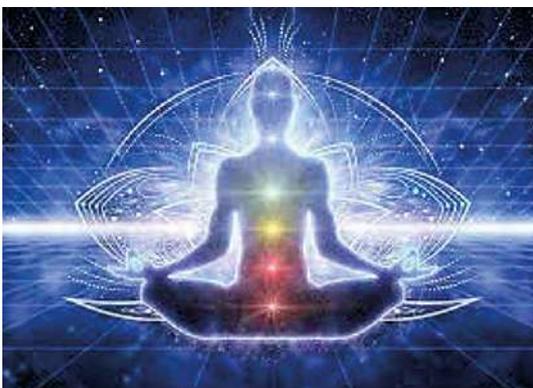
Ouverture le 1er mars 2024

La **Naturopathie** a été classée par l'Organisation Mondiale de la Santé, comme la 3ème médecine traditionnelle mondiale.

Le Naturopathe a pour objectif de guider ses consultants vers une meilleure compréhension de leur corps grâce à des soins et des techniques naturelles.

Les domaines de traitement couverts par la naturopathie sont nombreux. En tant que pratique de médecine naturelle, elle met l'accent sur les mécanismes d'autoguérison du corps et vise à traiter la cause profonde des affections plutôt que de simplement atténuer les symptômes.

Un suivi naturopathe commencera avec une première séance (anamnèse) qui me permettra de vous connaître et de mettre en lumière ce qu'il faudra travailler dans les séances suivantes afin que vous vous retrouviez en équilibre. Que vous soyez touché par des troubles digestifs, hormonaux, immunitaires, de sommeil, de peau, émotionnels en autre, nous pouvons travailler ensemble pour vous soulager.



Les soins **énergétiques** vont permettre d'agir aussi bien sur les plans physiques, émotionnels et spirituels. Ils régularisent le système énergétique en réduisant les blocages et favorisent la détente totale.

- Si vous souhaitez renforcer votre système immunitaire, retrouver une plus grande énergie.
- Si vous vivez une période angoissante, déprimante.
- Si vous êtes épuisé(e) par le stress, si vous sentez les émotions vous submerger (la colère, l'anxiété...) alors les soins énergétiques pourront vous aider à contrer ce mal-être et retrouver la sérénité, la paix, une meilleure confiance en soi, la joie de vivre, bref, le bien-être et la réalisation de soi.



OUVERTURE TRÈS PROCHAINEMENT !

Avril 2024

Suite à un retard dû aux travaux, nous sommes heureux de vous annoncer que le gîte "Le Coudray" situé 11 route de Brèches, 37330 Couesmes ouvre à la location dès le mois d'Avril 2024.

Le gîte se compose au rez-de-chaussé d'un coin salon avec TV canapé convertible, cuisine semi ouverte sur la salle à manger, toilettes buanderie avec lavabo. A l'étage un grand palier dessert 2 chambres de 2 personnes avec couchage de 160x200, une chambre enfants pouvant accueillir 4 enfants, possibilité lit d'appoint et lit bébé supplémentaire, salle de douche, WC. Terrasse avec coin repas.

Équipement : poêle à granulés, lave vaisselle, tassimo, bouilloire, grille pain, micro-onde, grand réfrigérateur, plaque induction, lave linge. Possibilité location linge de lit et de toilette, prêt barbecue, jeux enfants. plateau de bienvenue...

Idéal pour visiter notre belle région et son histoire, et profiter du calme de la campagne Tourangelle



Malorie Scoupe et Grégory Diette

06.65.38.21.35 | 11, Route de Brèches, le coudray

A Couesmes

NOUVEAU A COUESMES

*Ne jetez plus vos vêtements
Donnez-les au Relais !*



Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Glissez-les plutôt dans les bornes textiles du Relais situé à côté des containers à verres et papiers, **à l'angle de la rue Velpeau et la rue Pierre Fontaine.**

Recyclés ou portés par d'autres, vos dons peuvent créer des emplois et commencer une 2ème vie solidaire. Dans ces bornes textiles vous pouvez déposer vos sacs contenant des vêtements, du linge de maison, des chaussures, de la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures) et des jouets. Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Utiliser des sacs de 20 / 30 litres (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse), mouillés et moisiss ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Contacter le numéro indiqué sur la borne.

GRÂCE À VOS DONS, LE RELAIS CRÉE : DES EMPLOIS / LIMITE LE GASPILLAGE / PROTÈGE L'ENVIRONNEMENT

LE RELAIS
nous avons raison de croire en l'Homme

Grâce à votre solidarité, le Relais, qui a pour objectif la lutte contre l'exclusion par la création d'emplois durables locaux crée depuis 1984 : 1 emploi par semaine et depuis 2007 : 3 emplois !

www.lerelais.org





VIE DE LA COMMUNE

NOUVEAU A COUESMES



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

IECharge®

IECharge® est une borne de recharge haute puissance pour véhicules électriques, directement raccordée à une unité de stockage réparti d'électricité JBox®.

Comment ça marche ?



Le tarif le moins cher du marché



Une vitesse de recharge fiable, garantie et ultra-rapide



Une installation dans les zones rurales et périurbaines



Un revêtement perméable pour garantir la pénétration des eaux fluviales

4 points de charge

à haute puissance (2 à 320 kW et 2 à 160 kW)

15 min environ

pour recharger jusqu'à 300 km d'autonomie (selon le véhicule)

0,30 €* / kWh

soit environ 15 euros pour une charge complète
(* en France)

Depuis Juin 2023, la station se situe au lieu-dit "La Vallerie" à proximité de Terrena et les Fibrieres de Touraine.

Adresse:

La Vallerie , Couesmes, Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire

Nombre de points de recharge CCS: 2 x 160 kW et 2 x 320 kW - Station ouverte 24/7

Puissance disponible : 500 kW

A proximité de la D766, notre station Couesmes offre 4 points de recharge haute puissance, disponibles depuis le mois de juin 2023.



Couesmes



NOEL ENSEMBLE...



Samedi 2 décembre dans la salle des fêtes de Villiers au Bouin, Monsieur le maire Nicolas VEAUUVY, et des membres du conseil municipal ont accueilli, avec une attention particulière, les aînés de la commune, afin de participer au repas offert par la municipalité.

Le déjeuner, a été servi par Jonathan et Andréa de l'Auberge du Val Fleuri.

David BONNEVILLE dit Poluche "sosie de Coluche" nous a accompagné durant tout le repas.

Il nous a fait découvrir son spectacle autour du chant, de la caricature, voire de la magie de table.

Il nous a fait également découvrir différentes chansons autour de la "voix magique" et nous avons chanté ensemble des extraits de son show Michel Sardou.

Un déjeuner très animé sous le signe de la bonne humeur.



Joyeux Noël

A 15 heures, les enfants de la commune âgés de 1 jour à 10 ans ont été accueillis, pour fêter ensemble Noël.

Ils ont assisté au spectacle 'Pipolo' de David BONNEVILLE. Pipolo ne pourrait se résumer à une succession de pitreries infantiles. C'est toute une galerie de personnages féériques qui ont défilé pour le bonheur des enfants sans pour autant délaisser les adultes.

Sketches, chansons, histoires, magie, ce clown a plus d'un tour dans son sac. Il a su amuser petits et grands. Drôle, tendre, amoureux en parlant de fleurs et des animaux, Pipolo a entraîné son auditoire dans une grande ballade imaginaire.

L'après-midi s'est terminée par un goûter.

Chacun reçoit une invitation pour participer à cette journée que ce soit les petits ou les grands. Si, malheureusement, vous n'avez pas été conviés, c'est que vous n'êtes pas répertoriés dans notre fichier. N'hésitez pas à venir vous faire connaître en mairie.



A noter dans vos agendas :
l'arbre de Noël et le repas des anciens 2024 auront lieu le Samedi 30 novembre.



Joyeux Noël





LE COMITÉ DES FÊTES

Comité des Fêtes : une année 2023 réussie, en demi-teinte

Une année de plus au compteur du comité des fêtes. Vous avez encore été nombreux cette année à participer à nos événements et nous vous en remercions !

Un merci également particulier à nos sponsors qui permettent de vous proposer pour la majorité des manifestations des tarifs très raisonnables, et la gratuité d'Halloween et Pâques pour les enfants, ainsi que des animations.

Cette année, notre satisfaction est en demi-teinte pour plusieurs raisons.

Commençons par le positif !!

- Pâques et Halloween ont eu un succès fou, les enfants et leurs parents étaient au rendez-vous, de superbes moments tous ensemble.
- Couesmes en Fête : une superbe participation, une ambiance du tonnerre et un feu d'artifice extraordinaire.
- 3 lotos à guichets fermés.
- La première de notre rando à Couesmes sous un magnifique soleil, une belle réussite avec beaucoup de participants à 2 et 4 pattes.
- Cinéma : on va tout de même souligner la superbe participation de près de 300 personnes !
- Marché Nocturne : des artistes en or, des artisans et producteurs au rendez vous, une belle ambiance comme on les aime !

Mais il faut bien nuancer pour comprendre notre "demi-teinte" de 2023

- Couesmes en fête : magnifique raté de notre traiteur qui a entaché quelque peu le repas de nos participants : nous agissons, et vous promettons un nouveau traiteur avec des mets à la hauteur ! Concernant les petits soucis électriques, ils ont bien heureusement été rapidement résolus et nous allons agir en conséquence pour 2024.
- Cinéma en plein air : malheureusement, une casse sur le matériel de projection de l'association ce qui a totalement compromis la diffusion du film. Une immense déception pour toutes les personnes qui se sont déplacées, ainsi que pour notre équipe qui a tant œuvré pour organiser cet événement... report au 31/08/2024 avec TOUT au rendez vous (snack et film :))

On apprend de ses erreurs, et on se remet en question, on se relève et on est prêt à vous proposer une année 2024 détonante et qualitative !

En 2024, nous proposerons 10 manifestations dont vous trouverez la programmation ci-jointe. Nous avons pris la décision de lever un peu le pied, afin de ne pas user la force vive de l'association et privilégier la qualité de ce que nous vous proposons.

Ainsi, le Marché Nocturne n'aura pas lieu en 2024 en faveur de la fête de Couesmes. Ce sont 2 manifestations qui demandent beaucoup d'organisation et de temps, nous avons pris la décision d'alterner ces deux fêtes une année sur deux.



LE COMITÉ DES FÊTES



Nous rejoindre :

Email :
cdf.couesmes37@gmail.com

Site internet :
<https://cdfcouesmes37.wixsite.com/couesmes>

Suivez nous aussi sur
Facebook !

Nous réfléchissons également à dynamiser la brocante fin septembre.

Petit point bénévolat : nous restons une petite commune, avec pas moins de 12 manifestations en 2023 pour seulement une petite dizaine de courageux bénévoles.

Le bénévolat prend beaucoup de place, surtout lorsque l'on est un petit nombre et pour la majorité dans la vie active. Malgré tout, nous avons toujours de nombreuses personnes présentes sur nos manifestations pour donner un coup de main : bénévoles engagés, bénévoles de passage, conseillers municipaux, amis, familles, conjoints... Nous vous en sommes vraiment très reconnaissant. Sans vous pas de festivités :)

Nous lançons un appel aux bénévoles, si vous souhaitez que les manifestations perdurent ou se développent, n'hésitez pas à vous manifester (même 1h de votre temps dans l'année est précieux pour nous !)

Un bilan plutôt positif cette année que nous aurons plaisir à vous présenter lors de la galette annuelle de l'AG le vendredi 5 janvier 2024 à 18h à la salle des associations de Couesmes.

Pour terminer, nous avons remarqué que la majorité des personnes participant à nos manifestations ne sont pas de Couesmes. Amis Couesmois : si vous avez des suggestions, des envies, n'hésitez pas à nous envoyer un petit email, nous sommes totalement ouverts pour vous proposer des festivités et activités adaptées à vos besoins. Le Comité œuvre pour la dynamisation de la commune, vous êtes les principaux concernés :)



A NOTER DANS VOS AGENDAS

Saison Festive 2024

COMITÉ DES FÊTES DE COUESMES

05.01 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, GALETTE DES ROIS

30.03 CHASSE AUX OEUFS

20.04 LOTO DE PRINTEMPS*

02.06 RANDONNÉE À COUESMES

06.07 COUESMES EN FÊTE

31.08 MEGA LOTO PLEIN AIR + CINÉMA PLEIN AIR

29.09 BROCANTE

12.10 LOTO D'AUTOMNE*

26.10 HALLOWEEN

30.11 MARCHÉ DE NOËL, FESTIF & GOURMAND

Comité des Fêtes

Couesmes

Paroles aux associations



ASSOCIATIONS

A L'ASSO DES CARTES

A l'asso des cartes !

Depuis 10 ans maintenant nous sommes installés dans la commune.

Au fil des années nous sommes heureux de partager des moments créatifs et conviviaux, de lier des amitiés avec des personnes de 10 à 75 ans animées par une passion autour du papier.

Avec des papiers motifs, unis et colorés et aussi des embellissements quels qu'ils soient vous pourrez créer votre univers (marin, floral, nature, tropical, animal ou autre), faire plaisir et vous faire plaisir.

On se dit toujours je ne sais pas faire ! je ne suis pas assez patient !

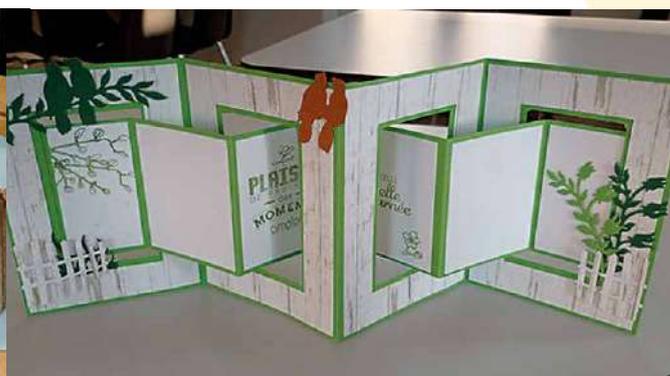
Si si, on vous assure rejoignez-nous rien qu'une seule fois pour découvrir et vous verrez lorsque l'on tombe dans le chaudron de la carterie et du scrap on n'en ressort plus ☺.

On est super fier de soi !

Cette année Manon et Jeannette nous ont rejoints, bienvenue à toutes les deux.

Vous pouvez nous rejoindre occasionnellement 5€ la séance ou à l'année 42€, **un samedi sur deux à la salle des associations.**

Vous n'aurez qu'une trousse d'écolier à apporter tout le matériel vous est fourni. En fin de séance vous partirez avec votre réalisation. On vous attend !



Paroles aux associations

Suivez-nous

<https://www.facebook.com/alasso.descartes>

Contact : Cécile 0681485154

Mail : alassodescartes@yahoo.fr



ENFANCE | JEUNESSE

ASSISTANTES MATERNELLES DE COUESMES



Patricia GAINARD | L'Epinière | 06.66.20.10.97 | 02.47.24.96.30

Filipa GOMES AIRES | 4, l'Epinière | 06 47 90 20 93

Olivia PADRO | La Collinière | 02 47 24 24 60

ACCUEIL INDIVIDUEL ACCUEIL COLLECTIF

Responsable secteur :
Delphine RAFARIN
06 07 61 19 07



Un multi-accueil est une structure d'accueil collectif pouvant recevoir des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans selon trois modalités différentes :

- L'accueil régulier : l'enfant est connu et inscrit dans la structure selon un contrat établi avec les parents pour un forfait d'heures.
- L'accueil occasionnel : l'enfant est déjà connu de la structure (il y est inscrit et l'a déjà fréquentée) ; il est accueilli pour une durée limitée qui ne se renouvelle pas à un rythme prévisible à l'avance.
- L'accueil d'urgence : limité dans le temps, il permet de répondre à tous moments aux besoins de garde exceptionnels des familles, pour des enfants encore non connus de la structure. (ex : arrêt maladie d'une assistante maternelle, parents travaillant en intérim, hospitalisation d'un parent...)

Petite enfance

CONTACT ET ADRESSE
2 rue des Sablons | 37400 Cléré les Pins
02 47 24 06 32
contact@cctoval.fr
<https://www.facebook.com/peej.cctoval/>





ENFANCE | JEUNESSE

MULTI ACCUEIL POM DE REINETTE



Le Multi-AccueilPom' de Requette de Souvigné est géré par l'Association ACHIL, qui est l'antenne départementale d'une Association Nationale l'ACEPP : Association Collectif Enfant Parent Professionnel, qui anime le réseau des crèches parentales et associatives.

La crèche accueille 15 enfants par jour, et est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. Les enfants et leurs familles sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire de 6 personnes (Educateurs de Jeunes Enfants, Cap Petite Enfance).

Les enfants peuvent fréquenter la crèche dès l'âge de 10 semaines jusqu'à leurs 6 ans, même si nous conseillons aux familles de se diriger vers les nombreux centres de loisirs aux alentours à partir de l'entrée à l'école maternelle. Le Multi-Accueil propose deux modes de garde aux familles : un mode régulier (des jours fixes sont réservés) et un mode ponctuel (la famille réserve un jour de temps en temps selon les places disponibles). L'équipe a le souci de s'adapter aux besoins des familles.

La volonté de Pom' de Requette est d'offrir aux enfants un lieu de vie adapté à leurs besoins. Les enfants profitent d'un espace réservé aux bébés, un espace avec des tables pour y manger, dessiner, jouer, un espace moteur avec un toboggan et des blocs moteur, un espace lecture, un coin dînette.

Les professionnels proposent aux enfants des sorties lorsque cela est possible, des temps de jeux libres afin de leur permettre de construire des relations sociales, de développer leurs sens, de grandir, et ce, dans un cadre sécurisant physiquement et psychiquement.

Les salariés de la crèche mènent aussi des ateliers tels que de l'éveil musical et corporel, des ateliers de dessin-peinture, des activités de manipulation-modelage, des temps de jardinage dans la partie potager de la cour, des temps de lecture...

La structure est également labellisé EcoloCrèche depuis 2019, en pensant le maximum de ces actions avec une vision et un objectif écologique.

Pom' de Requette désire aussi offrir aux familles un lieu de rencontre, d'échanges, d'écoute, où un travail de partenariat parents/professionnels se crée. Pour cela, les parents sont impliqués dans la vie du lieu d'accueil de leur enfant, à travers diverses actions : sorties, fêtes, ateliers... Afin qu'ils le soient pleinement, une commission de parents a été créée. Ce sont des parents et des professionnels qui se retrouvent une fois par trimestre, pour réfléchir au fonctionnement de la crèche, mettre en place des projets, des fêtes, et fabriquer des petites créations/décorations pour la crèche...

De plus, l'équipe choisit chaque année un thème, qui sert de fil conducteur aux activités et aux sorties proposées aux enfants. Cette année, le thème est « les couleurs », et une journée autour d'une couleur est mise en place chaque mois (vêtements et création d'un tableau commun participatif).

Responsable : Johanna ZBIEGIEL
Responsable adjointe : Julie BREINLEN
2, rue de la Mairie | 37330 SOUVIGNE
02 47 24 30 81
pom.de.requette@achil.fr



Apprendre





ACCUEIL DE LOISIRS 3 - 11 ANS



SERVICE ENFANCE

LE PÔLE PEEJ //

La CCTOVAL exerce la compétence **Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (PEEJ)** sur l'ensemble de son territoire.

Ce pôle, se compose d'une **trentaine de structures**, certaines gérées directement par la CCTOVAL, d'autres déléguées à des associations.

CONTACT //

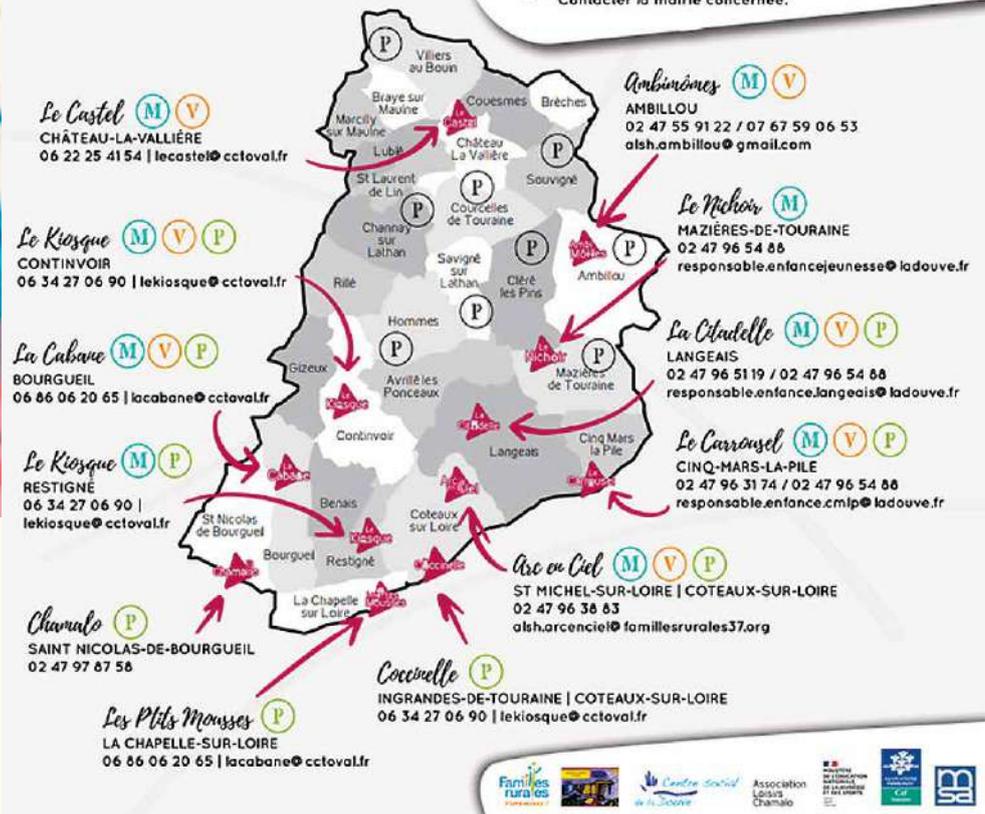
Tel : 02.47.24.06.32
peej@cctoval.fr
@peej.cctoval

+ d'infos sur
cctoval.fr !



21 STRUCTURES D'ACCUEIL ENFANTS //

- M Mercredi
- V Vacances
- P Périscolaire Matin/Soir
- P Périscolaire géré par la mairie
Contacter la mairie concernée.



Enfance





ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE SAINT-JOSEPH



L'école Saint Joseph, située au 24 avenue du Général Leclerc à Château la Vallière, accueille vos enfants à partir de deux ans et demi, de la maternelle au CM2. Les élèves sont répartis dans quatre classes.

Notre projet, « **L'école à travers les âges et les lieux** », est à découvrir en rendez-vous ou lors de nos portes ouvertes. Les élèves de l'école seront présents pour vous présenter leur établissement.

Les inscriptions sont ouvertes **dès maintenant** en contactant le chef d'établissement, Mme Charlène NIBEAUDEAU, au 02 47 24 02 13 ou par mail à ecolestjoclvsfr.fr ou au 06 30 80 51 04.

Sorties scolaires (Puy du Fou, Clos Lucé, Zoo de la Flèche, Terra Botanica...) et animations (gestes de premiers secours, école et cinéma...) ponctuent et complètent notre rythme scolaire.

Des moments festifs, comme la kermesse ou le carnaval par exemple, animent l'année scolaire et permettent aux parents et enfants de se rencontrer.

L'association des parents d'élèves (APEL) de Saint Joseph, par leur investissement et leur joie de vivre, permettent à chaque classe de participer financièrement aux projets de classes, ainsi qu'aux sorties scolaires.

Leur présidente, Adeline BIOCHE COURSAULT, est à votre disposition si vous souhaitez échanger avec elle sur les différentes manifestations de l'école.

Notre devise : La différence de chaque personne permet l'enrichissement de tous.

Au plaisir de vous rencontrer.

Informations

Si vous souhaitez venir découvrir notre école, n'hésitez pas à venir à nos portes ouvertes

le samedi 27 janvier 2024 de 9h à 12h et le samedi 23 mars 2024 de 9h à 12h.

Une soirée portes ouvertes est également organisée le 31 mai de 17 à 20h.

Vous pouvez joindre l'établissement au 02 47 24 02 13, au 06 30 80 51 04, ainsi qu'à l'adresse mail suivante ecolestjoclvsfr.fr.

Découvrir





ÉCOLE MATERNELLE "LA VALLÉE DU LAC"

"En route pour les JO", la maternelle dans les startings blocks !

Lundi 4 septembre, c'est avec joie que nous avons accueilli nos petits élèves avec en fond musical les oeuvres utilisées lors du spectacle de fin d'année.

L'occasion cette année de les accueillir également avec des parcours thermocolles fraîchement installés dans la cour de récréation, financés par le Conseil Départemental suite à la participation au budget participatif lancé par l'équipe enseignante fin 2021.

Pour cette année, la répartition a été modifiée puisque nous avons fait face à une fermeture de classe. Aussi, en cette rentrée 2023, les élèves ont été répartis de la manière suivante :

- 26 PS/MS avec Elyse DEGLANE, Valérie HERVÉ et Sandrine VERRIER (ATSEM)
- 22 GS avec Aline LEDRU (directrice) et Nathalie BERSARD (ATSEM)

Nous avons de la chance de poursuivre le travail mené l'an passé avec Virginie LEFRANC, aux fonctions d'AESH et nous avons le plaisir d'accueillir Loona AUBRY, sur le poste de service civique, remplaçant Gabrielle GREGOIRE. Dans la continuité du travail mené ces dernières années, et toujours avec plaisir de former de futurs petits citoyens responsables, nous avons remis en place "la classe dehors" pour permettre à nos élèves d'être au plus près de la nature. Nous avons participé à l'opération "nettoyons la nature" le 22/09.

Par ailleurs, notre projet se portera sur le thème du sport avec en ligne de mire la découverte des Jeux Olympiques de Paris 2024. Différentes actions seront menées tout au long de l'année pour sensibiliser les jeunes élèves aux bienfaits de la dépense physique, aux valeurs transmises à travers la pratique sportive. Nous devrions ainsi découvrir différentes disciplines au fil des mois : golf, hand, équitation, jeux du cirque, jeux de raquette...

Sur le plan culturel, d'autres projets seront également proposés (spectacle de Noël, école et cinéma pour les PS et MS). Les élèves de GS devraient, si les conditions le permettent, se rendre à l'Opéra de Tours et visiter l'un des musées de la ville.

Nous comptons reprendre notre partenariat avec les bénévoles de la bibliothèque en se déplaçant cette fois-ci vers le lieu "bibliothèque" afin que les plus jeunes se familiarisent avec les locaux. Nous les remercions sincèrement pour leur investissement auprès de nos élèves.

Nous continuerons aussi d'entretenir nos relations avec les résidents de l'EHPAD : échanges de productions en lien avec notre thème de l'année (la classe de GS mènera un projet permettant aux résidents de venir partager différents jeux traditionnels). La classe de PS accueillera régulièrement les assistantes maternelles du RAM et les enfants qui leur sont confiés, afin de partager des activités ensemble et de familiariser ces futurs élèves avec le milieu scolaire. Nous espérons vivement vous accueillir à nouveau pour notre "grand marché de Noël".

Nous tenons à remercier tous nos partenaires pour leur soutien indéfectible : les municipalités de Château-la-Vallière, Brèches, Couesmes, l'APE, les parents d'élèves et leurs représentants, qui nous aident à accomplir nos projets, tant par leurs dons que par leurs actions. Merci et bonne année à tous.



Contact :

36, ave du Général de Gaulle
37330 Château la Vallière
02 47 24 96 78
ec-chateau-la-valliere@ac-orleans-tours.fr

Réouvrir



VIE SCOLAIRE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE "LA VALLÉE DU LAC"

Le lundi 4 septembre, 106 élèves ont fait leur rentrée à l'école élémentaire de Château-la-Vallière.

Une rentrée en musique sur le thème des Jeux Olympiques : comme les années précédentes, les parents ont pu être accueillis dans la cour par le discours du directeur et assister à l'appel des classes.

Du côté enseignant, nous avons le plaisir d'accueillir trois nouveaux collègues :

- Laura BUSSON remplace Estelle MARTIN en complément de service de Virginie MONMOUSSEAU
- Anaïs LONGUEBRAY assure le complément de service de Mélanie LAUR
- Corentin NOEL assure la décharge de direction de Jimmy LEGENDRE

Les élèves sont répartis dans 5 classes :

- 23 CP avec Virginie MONMOUSSEAU et Laura BUSSON
- 20 CP-CE1 avec Nicolas RAVENEAU
- 18 CE2 avec Mélanie LAUR et Anaïs LONGUEBRAY
- 23 CM1 avec Émeline BERTHET
- 21 CM2 avec Jimmy LEGENDRE et Corentin NOEL

L'année 2022-2023 s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles avec un protocole sanitaire allégé pour les écoles. De nombreux projets ont pu être menés : « École et cinéma » pour toutes les classes ainsi que la célébration des fêtes anglophones, les séances de natation pour les CE1, les sorties vélos pour les CM2. Les projets de classe ont été menés tout au long de l'année et ont permis de faire des sorties de fin d'année avec une journée à Terra Botanica pour les classes du CP au CM1 et le projet Histoire pour les CM2 avec une journée au Puy du Fou. Un ENT (environnement numérique de travail) a été mis en place sur l'école. Il s'appelle primOT et nous permet de communiquer avec les familles, et les élèves.

Cette année 2023-2024, les enseignants se projettent vers de nombreux projets tels que « École et cinéma », « Nettoyons la nature » en septembre, les séances piscine pour les élèves de CP-CE1 de Nicolas RAVENEAU, la semaine bleue en collaboration avec le collège, le cross et les sorties vélos pour les CM2. Toutes les classes travailleront sur le thème des « JO 2024 » avec de nombreuses activités prévues autour des valeurs des pratiques physiques et sportives. Ainsi, toutes les classes participeront aux journées organisées par l'USEP : randonnée patrimoine en octobre à Tours, course d'orientation en novembre à Château-la-Vallière et d'autres projets à venir.

Nous reprenons le partenariat avec la bibliothèque tous les mardis une fois par période. Nous remercions chaleureusement les bénévoles pour leur investissement auprès de nos élèves.

Nous espérons pouvoir vous retrouver prochainement, autour du traditionnel marché de Noël le **vendredi 8 décembre prochain**.

Nous remercions chaleureusement les municipalités de Château-la-Vallière, Lublé, Couesmes, Brèches, l'Association de Parents d'Elèves, les parents d'élèves et leurs représentants qui nous soutiennent dans nos projets, tant par leurs dons que par leurs actions.

Bonne année scolaire à tous.

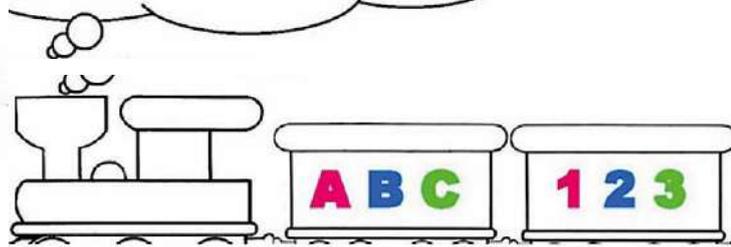
Contact :

36, ave du Général de Gaulle 37330 Château la Vallière
02 47 24 02 63
ec-b-chateau-la-valliere@ac-orleans-tours.fr





APE LA VALLEE DU LAC Château - la - Vallière



L'association des Parents d'Elèves de la Vallée du Lac est une équipe de bénévoles.

Son but est d'organiser des manifestations et diverses ventes, dont les bénéfiques sont reversés aux écoles maternelle et élémentaire de la Vallée du Lac. Ces contributions permettent à l'équipe enseignante de financer partiellement leurs projets pédagogiques (sorties scolaires, opération « école et cinéma », intervenants ou acquisition de matériel pédagogique).

Ces opérations ont également pour but de créer des liens entre les familles de l'école, mais aussi avec les divers participants. Toutes les manifestations organisées par l'association, ainsi que les diverses ventes rencontrent un franc succès.

Nous le devons aux efforts fournis par les bénévoles, mais aussi aux familles, à l'équipe enseignante, ainsi qu'aux commerçants et artisans qui nous soutiennent et contribuent à notre réussite.

Nos actions sont : vente de gâteau BIJOU, vente des sapins de Noël, fête de Noël, vente de saucissons, d'autres ventes et la fête des écoles le 29 juin 2024. Vous serez les bienvenus !

Tous les parents d'élèves peuvent nous rejoindre pour apporter leurs idées, et un petit peu de leur temps, tout ça dans un esprit de convivialité !

Paroles aux parents d'élèves



APE « la Vallée du Lac »
36 Avenue du Général De Gaulle
37330 CHATEAU LA VALLIERE

Page facebook :
<https://www.facebook.com/ApeLaValléeDuLac>
Mail :
ape.lavalleeulac@gmail.com

Présidente : Vanessa THAON
Trésorière : Anaïs APPOLINAIRE
Secrétaire : Nohémie PAUL



Accompagner Partager rEprésenter

C'est une association de parents d'élèves, autonome & apolitique, dont l'objet est de réunir des parents d'élèves, désireux de participer à la vie de l'établissement de leur enfant, mais également motivés par la volonté de créer des actions et des manifestations.

Elle travaille en partenariat avec le Collège :

- A la rentrée nous accueillons les 6èmes avec un petit goûter de bienvenue
- Les autres années, lors du CROSS du collège, nous avons tenu un stand de ravitaillement avec boissons et viennoiseries et offert des coupes aux vainqueurs et divers lots à l'ensemble des participants grâce aux dons récoltés.

c'est aussi des actions ponctuelles comme :

- Diverses ventes seront proposées (parfums, brioches, saucissons,)
- Bourse aux jouets, loto.... Ouverts à tous.
- Soirée Théâtre...
- De nouvelles propositions seront soumises tout au long de cette année en fonction des idées et de la participation des parents.

Nous exprimons notre reconnaissance à la mairie de Château la Vallière, qui met à notre disposition la salle des fêtes pour l'organisation de 2 manifestations par an. **Les fonds collectés sont redistribués au collège, d'une manière équilibrée, afin de financer les voyages et les sorties projetés par les professeurs, dans le but d'alléger le coût des familles.**

L'ensemble de l'APE salue l'engagement de ses membres actifs, ainsi que la participation même ponctuelle de chacun.

Et rappelle son besoin de volontaires auprès des parents des collégiens car sans aide l'Ape ne pourra pas continuer.

Merci aux Mairies, leur soutien financier reste essentiel et aux divers donateurs.

Nous remercions également la direction, le pôle administratif, la vie scolaire et l'équipe pédagogique du collège, avec qui nous travaillons activement et en partenariat.

Président : Zainal MADI
Secrétaire :
Laëtitia ROUSSEAU
Trésorier : Fabien VIRAMA



SANTE | SOLIDARITE



ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale intervient auprès des personnes, des couples ou des groupes qui rencontrent des difficultés d'ordre social, financier ou familial pour les aider à trouver des solutions adaptées et durables

Permanence : mairie, 6, rue Lezay Marnésia à Château la Vallière
• les mardis et jeudis sur RDV

Mme BOUDISSEAU 02 47 24 30 11



MISSION LOCALE

La Mission Locale est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement vers l'emploi et d'accompagnement social pour les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés.

Permanence les après-midi sur RDV au 21 avenue du Général Leclerc à Château la Vallière

Brigitte MORAINVILLE 02 47 21 64 54

RAM (Relais Assistante Maternelle)

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le RAM apporte aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par le Ram constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.

Permanence deux vendredis par mois de 9h00 à 10h30 à la Salle Associative de Château la Vallière

Delphine RAFARIN 06 07 61 19 07 | 02 47 38 79 95



ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)



L'ADMR accompagne les personnes âgées et personnes en situation de handicap dans les actes quotidiens de la vie. Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi garde de jour et de nuit, téléassistance, livraison des repas, transport accompagné, services d'aide aux aidants, etc...

Permanence tous les lundis de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30 à la mairie.

ADMR 06 76 23 69 03

ENTRAIDE SCOLAIRE

Elle propose un accompagnement bénévole à des enfants en difficulté scolaire que les parents ne peuvent pas aider ou ne peuvent pas faire aider.

Les bénévoles prennent en charge, un enfant, une heure par semaine à son domicile.

Françoise FOLIGUET 06 28 43 34 57
Mail : esa37.nordouest@gmail.com
www.entraidescolaireamicale.org

Organismes



POINT ACCUEIL EMPLOI

Le PAE, créé par la Communauté de Communes Touraine Nord-Ouest et partenaire du pôle emploi, propose un service d'affichage quotidien et de mise en relation des offres d'emploi. Un animateur fournit tout type de renseignements (formation, inscription pôle emploi, rédaction de CV...).

Permanence : 21 avenue du Général Leclerc à Château la Vallière

- Le matin du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
- L'après-midi les lundis, mardis, jeudis de 14h00 à 17h00

Mme ROCHETTE 02 47 24 25 22

Mail : srochette@tno.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Permanence le 3ème mardi du mois de 10h00 à 12h00 à la mairie de Château la Vallière (sur rendez-vous).

Françoise BARBIER-BASTARD

06 63 04 63 29

RESTOS DU COEUR

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « les Restaurants du Cœur – les Relais du Cœur ». Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

Permanence : rue des planteurs à Château la Vallière

- Période hivernale : les lundis et jeudis de 14h00 à 16h00
- Période estivale : les lundis de 14h00 à 15h30

Anne-Marie BOURGEOIS

06 69 65 57 74

PRÉSENCE VERTE

Présence Verte est un service national de téléassistance pour le maintien à domicile en toute sécurité des personnes âgées, isolées, dépendantes ou atteintes d'un handicap.

Contactez votre conseiller local

Tél : 0 825 004 116 (0,15€TTC/mn)

Site Internet : www.presenceverte.fr

PLANNING FAMILIAL

Un lieu d'écoute et de dialogue au cœur de votre centre-ville. Il favorise l'échange et le partage des savoirs, des cultures, des expériences.

Maison de service au public : 21, avenue du Général Leclerc à Château la Vallière

Mail : msapchateaulavalliere@cctoival.fr

www.maisondesservicesaupublic.fr

Organismes





R.E.S. à Saint-Paterne

Facilitez vos recrutements



Que ce soit pour un dépannage ponctuel, un remplacement plus long ou un recrutement très spécifique, RES vous trouve le profil le plus adapté.

Confiez-nous vos travaux !



Pour l'entretien de vos locaux, vos travaux paysagers ou vos travaux de bâtiments, faites appel à RES, et conciliez valeurs et efficacité !



Vous êtes un particulier et cherchez de l'aide pour le ménage, le nettoyage de vitres ou baies vitrées, l'entretien de votre jardin... ? Nous mettons à votre disposition du personnel qualifié et disponible immédiatement !

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire...

David Fostier, Conseiller Mission Locale reçoit sur rendez-vous :

- à l'Espace Pôle Santé et Social Simone Veil à Ambillou
- à l'association R.E.S à St Paterne Racan
- à la Mission Locale à Tours Nord

Mail : david.fostier@laposte.net | 02.47.29.31.20 (répondeur) | 06.62.48.70.19



Inscription à R.E.S sur rendez-vous contact@res-stpaterne.fr | 02.47.29.37.12 | 06.44.10.03.50



Sylvie PERROTIN
Directrice



Christine MICHEL
Agent d'insertion



Sandie GAUDIN
Conseillère en Insertion Professionnelle R.S.A.



Violaine ASSET
Agent administratif



Organismes



**JE DONNE MON SANG,
JE SAUVE DES VIES !**



Le don de sang, un acte citoyen et solidaire indispensable pour sauver de nombreuses vies !

Chaque jour, en France, 10 000 dons de sang sont nécessaires pour répondre aux besoins de patients en attente d'une transfusion sanguine. L'EFS en Centre-Pays de la Loire, doit à lui seul en collecter 1 100 par jour.

C'est un geste rapide et gratuit qui permet de soigner un million de personnes tous les ans. L'Établissement français du sang garantit l'autosuffisance en produits sanguins du pays aux côtés de nombreux bénévoles.

Toutes les 2 minutes en France, quelqu'un a besoin de sang que ce soit dans le cadre d'un traitement ou pour une opération chirurgicale. Les dons de sang sont vitaux pour de nombreux patients pour qui, seule une transfusion sanguine peut contribuer à les soulager ou à les guérir.

5 fois par an, une collecte de sang est organisée dans la commune de Château-la-Vallière : n'attendez plus pour prendre rendez-vous.

Pourquoi donner régulièrement ?

La durée de vie des produits sanguins n'est pas illimitée : 42 jours pour les globules rouges et 7 jours pour les plaquettes. En conséquence, donner régulièrement est essentiel pour renouveler les réserves et ainsi garantir à chaque patient le produit sanguin dont il a besoin.

Pour donner son sang, il faut :

- Être âgé de 18 à 70 ans
- Peser au moins 50 kg
- Présenter une pièce d'identité avec photo
- Bien s'hydrater et ne pas être à jeun avant le don
- Prendre rendez-vous
- Pas sûr de pouvoir donner ? Faites [le test en ligne](#)

**Envie de vous investir en faveur du don de sang ?
Contact : Coralie GAUDIN
coralie.gaudin@efs.sante.fr**



MAISON FRANCE SERVICES – CHATEAU-LA-VALLIERE

Qu'est-ce qu'une France Services ?

Une France Services est un guichet unique de proximité à la disposition de la population et des associations. Elle vous conseille et vous aide dans toutes vos démarches quotidiennes (l'emploi, l'insertion professionnelle et sociale, la santé et les services à la personne) et peut rassembler en un même lieu vos différentes administrations (Mission Locale, MSA, Pôle emploi, CAF, CPAM...). L'information est accessible à tous, l'accueil est gratuit et personnalisé selon la demande (mise à disposition d'auto documentation).

Qui m'accueille et m'oriente ?

Vous serez accompagné dans vos démarches par un agent qui a pour objectif d'orienter, de conseiller, d'aider et de donner des éléments de réponse de premier niveau aux usagers.

Quels renseignements vais-je y trouver ?

- obtenir des renseignements administratifs
- obtenir des explications sur le langage administratif et les courriers
- être accompagné pour effectuer des démarches en ligne, être aidés pour constituer un dossier ou encore obtenir un formulaire et sa notice
- être suivi personnellement sur un dossier

Où aller pour bénéficier de ce service ?

21 avenue du Général Leclerc à Château-la-Vallière | 02 47 24 25 22 | mail : franceservices.clv@cctoal.fr

Permanence

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h-12h30 14h-17h

Mercredi, Vendredi : 9h-12h30

Accueil possible les mercredi et vendredi après-midis sur rendez-vous uniquement.

Accueil possible les mercredi et vendredi après-midis sur rendez-vous uniquement.



ADMR, la référence du service à la personne

L'ADMR est un réseau associatif (loi 1901, à but non lucratif) de services à la personnes. Nos associations interviennent auprès des personnes et des familles, de la naissance à la fin de vie, et couvrent tous les champs des services à la personne : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé.

Qui a le droit à l'ADMR ?

Toute personne qui recherche de l'aide au quotidien :

- seniors en perte d'autonomie
- personnes en situation de handicap (enfants ou adultes)
- ou après une hospitalisation, une maladie ou un accident

Quels services propose l'ADMR ?

- aide pour l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas
- aide au lever, au coucher, à la prise des repas, à la toilette
- aide pour les courses, autres déplacements
- livraison de repas à domicile
- garde de jour et de nuit



Permanence Mairie de Château la Vallière | 02 47 24 98 69 | info.fede37@admr.org

SYNDICAT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

EMBALLAGES

NOUVEAU

TOUS les barquettes et boîtes en plastique

TOUS les pots en plastique

TOUS les emballages métalliques

TOUS les bouteilles et flacons en plastique

TOUS les sacs et sachets en plastique

TOUS les cartonnets et les briques alimentaires

ET TOUJOURS

TOUS les films et suremballages

TOUS les EMBALLAGES se TRIENT...

INUTILE DE LES EMBOÎTER ET DE LES LAVER, IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER

CITEO triercestdonner.fr



LA COLLECTE

Le ramassage des ordures ménagères et des sacs jaunes s'effectue le **lundi matin**. Si il y a un jour férié dans la semaine, le ramassage est systématiquement reporté au mardi matin. Dans tous les cas, pensez à sortir vos ordures la veille car les heures de collecte ne sont pas fixes.

Les sacs jaunes sont à votre disposition en mairie

Syndicat des ordures ménagères

Pour information :
les containers à papiers et à verres, sur la commune de Couesmes, se trouvent à l'angle de la rue Pierre Fontaine et de la rue Velpeau





INFOS DIVERSES



Réseau des déchèteries

Accessible aux véhicules munis d'une vignette

NOUVEAUX HORAIRES

en vigueur au 15 avril 2022



	Benais	Bourgueil	Côteaux sur Loire (St Patrice)	St Laurent de Lin	Savigné sur Lathan
Lundi	6h30 - 12h	14h - 17h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 14h - 17h
Mardi	6h30 - 12h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 14h - 17h	Fermé
Mercredi	6h30 - 12h	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h
Jeudi	6h30 - 12h	14h - 17h	Fermé	9h - 12h	14h - 17h
Vendredi	6h30 - 12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Samedi	6h30 - 12h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
FERRAILLE	Tous les jours	2 ^{ème} samedi de chaque mois	2 ^{ème} samedi de chaque mois	1 ^{er} samedi de chaque mois	1 ^{er} samedi de chaque mois

SMIPE Val Touraine Anjou
ZI La Petite Prairie
1, Impasse Clé des Champs - BP35
37140 BOURGUEIL
contact@smipe-vta.net

02 47 97 89 75

Accueil téléphonique du lundi au vendredi uniquement le matin de 8h30 à 12h30



OBTENIR UNE VIGNETTE D'ACCÈS AUX 5 DÉCHÈTERIES

Afin d'accéder aux 5 déchèteries vous devez vous faire recenser en qualité de particulier demeurant sur l'une des 26 Communes qui composent le SMIPE Val Touraine Anjou, pour qu'une vignette ACCÈS PARTICULIERS vous soit remise.

Pour cela, il suffit de fournir les documents suivants :

- Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une copie de la carte grise du ou des véhicule(s) utilisé(s)

Puis 2 solutions de transmission s'offrent à vous :

- Les envoyer par e-mail à l'adresse suivante : contact@smipe-vta.net. A réception de ces documents, une vignette vous sera envoyée par voie postale.
- Ou vous présenter au sein de nos bureaux sur le site de la déchèterie de Bourgueil au 1, Impasse Clé des Champs - Zone Industrielle La Petite Prairie.

La vignette sera délivrée sur place.

PAPIERS
Papiers
Journaux
Magazines
Prospectus

VERRE
Bouteilles en verre
Pots et bocaux en verre
Flacons de parfum
Flacons de vernis

COMPOST
Epluchures de légumes
Feuilles mortes, fleurs fanées, tonte de pelouse, petits branchages
Filtre et marc de café, sachet de thé mouchoirs en papier, essuie-tout, papier journal

ORDURES MÉNAGÈRES
Couches, lingettes
Petits objets en plastique
Textiles de salle de bain

Les couvercles plastiques ou métalliques sont à déposer avec les emballages

Un doute, une question sur le tri ?
02 47 97 89 75 - www.smipe-vta.net
contact@smipe-vta.net

Syndicat des Producteurs Agricoles



Les demandes d'urbanisme peuvent être déposées en ligne

Le service urbanisme du Pays Loire Nature gère les dossiers d'urbanisme des communes dotées d'un document d'urbanisme. La commune de Couesmes est dotée d'une carte communale. C'est le pays qui instruit la plupart de nos dossiers.

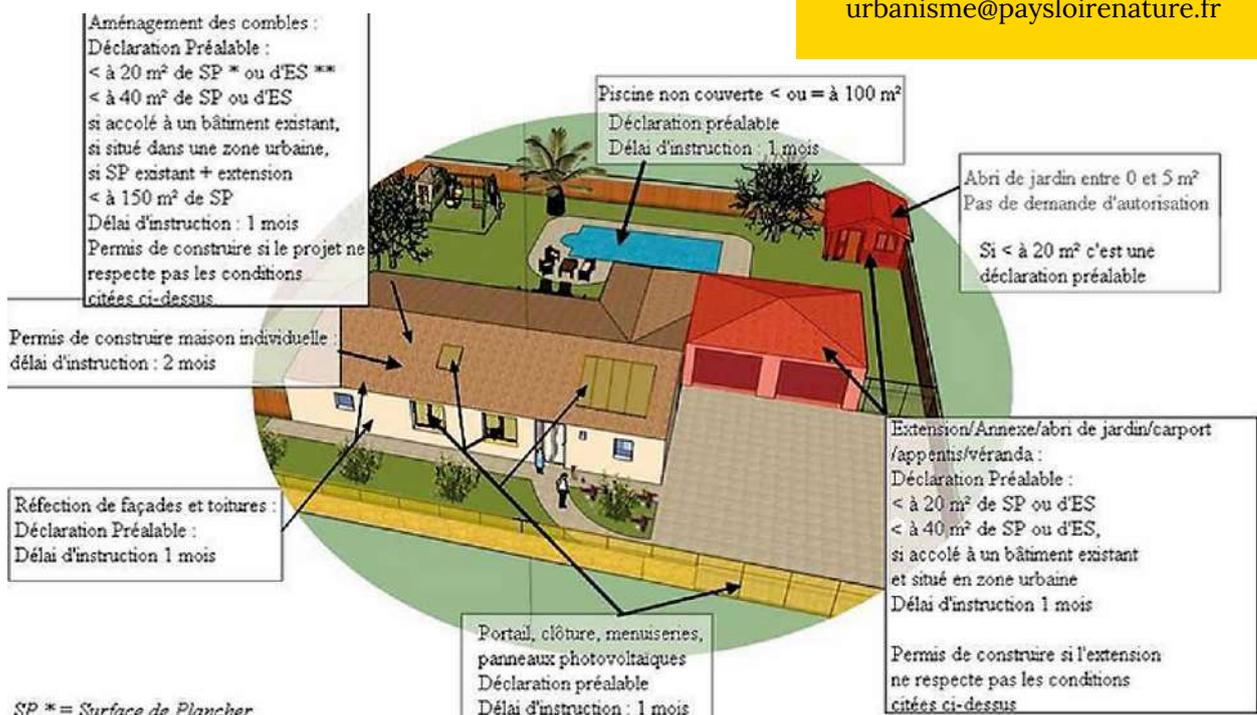
Depuis le 1er janvier 2022, il vous est possible de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) en ligne par voie électronique, dont le guichet unique pour toutes les communes du territoire du PAYS LOIRE NATURE est le : <https://sve-pln.sirap.fr>

Les étapes pour une demande dématérialisée :

- Préparez au préalable tous les documents sous format numérique (pdf, jpg, png)
- Accéder au guichet unique pour les demandes dématérialisées <https://sve-pln.sirap.fr> – Retrouver votre commune par son code postal
- Créer votre compte
- Choisissez votre formulaire en fonction de votre projet et remplissez-le en ligne
- Joignez les documents numériques du dossier (Plan de situation, de masse, des façades côtés, notice descriptive...etc... documents listés dans le bordereau des pièces à joindre)
- Validez le dossier et envoyez-le

Afin de permettre l'envoi dématérialisé du récépissé de dépôt, ne pas oublier d'indiquer votre adresse électronique dans le formulaire du cerfa de demande et de cocher l'encart 2 « coordonnées du demandeur », la case « j'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante ». **Si vous ne souhaitez pas réaliser votre demande en ligne, vous pouvez toujours déposer votre dossier à la mairie ou leur envoyer par voie postale.**

1, rue Serpentine | 37400 Ambillou
02 47 29 48 84
urbanisme@paysloirenature.fr



SP * = Surface de Plancher
ES ** = Emprise au sol

Source : Pays Loire Nature- CG - 2018

Urbanisme



INFOS DIVERSES



CAUE 37 – Indre-et-Loire
34 place de la préfecture, 37000 Tours
02 47 31 13 40
www.caue37.fr

CONSEILS GRATUITS EN ARCHITECTURE & PAYSAGE Les équipes du CAUE présentes tous les mois près de chez vous

Vous souhaitez effectuer des travaux de rénovation dans votre maison ou votre appartement, vous avez des projets d'extension ou de construction immobilières, d'aménagement de votre terrain, les architectes et paysagistes conseils du CAUE 37 sont là pour vous aider gratuitement.

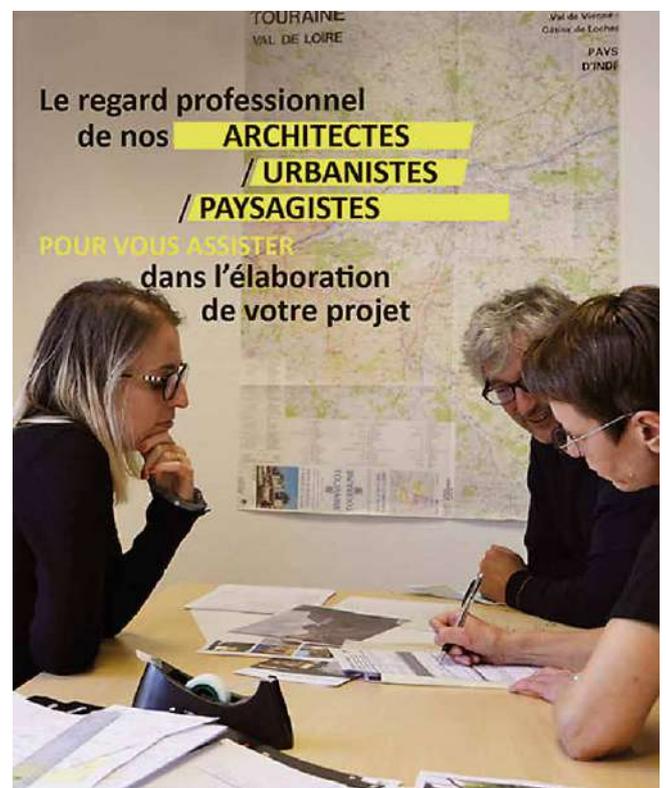
Ils vous reçoivent, sur rendez-vous, lors des différentes permanences proposées sur l'ensemble du département et, sur la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire :

- le 1er lundi du mois à la Maison de Services au Public – 7, place du 14 juillet - 37130 Langeais
- le 3e lundi du mois au Pays Loire Nature - 1, rue Serpentine - 37340 Ambillou.

Durant 1 heure environ, l'architecte ou le paysagiste conseil va vous aider à réfléchir à une implantation et une organisation pertinente de votre projet, à choisir des matériaux et des solutions techniques adéquats, à étudier les règlements d'urbanisme et les contrats de construction afin de trouver, avec vous, les solutions architecturales, techniques et juridiques adaptées à vos besoins.

Les rendez-vous sont à prendre auprès du CAUE 37 au **02 47 31 13 40** - Munissez-vous des documents nous permettant de comprendre et d'analyser votre projet (photographies, plans, extrait cadastral ..)

Retrouvez les informations sur toutes les permanences architecture et paysage du CAUE 37, ainsi que de nombreuses fiches conseil pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets, sur notre nouveau site internet : www.caue37.fr



Le regard professionnel
de nos **ARCHITECTES**
/ **URBANISTES**
/ **PAYSAGISTES**
POUR VOUS ASSISTER
dans l'élaboration
de votre projet



Calendrier des lieux de permanence
consultable sur www.caue37.fr

Suivez-nous aussi sur





INFOS DIVERSES



Office de Tourisme Touraine Nature
A Langeais - 19, rue Thiers - 37130
Langeais - 02 47 96 58 22

A Bourgueil - 16, place de l'église - 37140
Bourgueil - 02 47 97 91 39
info@tourainenature.com -
www.tourainenature.com

À l'Office de Tourisme Touraine Nature, faites le plein ...

De conseils personnalisés

À la recherche d'une nouvelle table à tester, une idée de visite en famille pour ce week-end, d'une carte des circuits vélo ? Consultez notre équipe qui se fera un plaisir de vous orienter et répondre au mieux à vos attentes !

De souvenirs et de cadeaux locaux

Cartes rando et vélo, produits du terroir, vin, verres, bijoux, céramiques, créations en bois, bougies ou beaux livres pour les grands ... Poupées Corolle, albums à colorier ou kit de fabrication de mangeoires à oiseaux pour les plus jeunes Il y en a pour tous les goûts dans la boutique de l'Office de Tourisme !

De bons plans et de tarifs réduits

Nous proposons également des billets coupe-file et à tarifs très avantageux pour une trentaine de sites, zoos et activités de loisirs du Val de Loire. Ces offres, disponibles à l'accueil mais également sur la e-boutique www.tourainenature.com, permettent de réaliser de jolies économies de temps et d'argent. D'idées balades et sorties en famille

La Belle Affaire qui tout le mois d'octobre permet à chacun de toucher ses rêves du bout des yeux lors de visites inédites d'entreprises et ateliers, et échanger avec celles et ceux qui se sont lancés dans l'aventure et ont fait de leur passion, leur profession !

De beaux moments en famille avec nos jeux de piste connectés !

Le Festin de Bacchus, À la recherche de la clé magique, La Fabuleuse enquête de l'inspecteur Gadmolette et la saga Le Mystérieux secret de la dune ...

Ces parcours, imaginés par l'équipe de l'Office de Tourisme, permettent, sous forme de circuits de moins de 2 kilomètres, d'allier apprentissage et activité en famille dans les rues de Bourgueil, Cinq-Mars-la-Pile et Langeais mais également Savigné-sur-Lathan, Hommes et Channay-sur-Lathan.

Les parcours sont disponibles à tout moment et sont téléchargeables gratuitement sur l'application Baludik, via notre site internet.

Restez connectés, #tourainenature

Suivez l'actualité de l'Office de Tourisme et de Touraine Nature sur nos pages Facebook, Instagram et YouTube.

Partagez vos coups de cœur avec le #tourainenature !

E-BOUTIQUE : L'Office de Tourisme propose désormais tout au long de l'année la billetterie de nombreux événements du territoire : concerts, festivals, théâtre ... mais également les saisons culturelles de Bourgueil et Langeais.

Dans nos bureaux à Bourgueil et à Langeais et sur la e-boutique !

www.tourainenature.com - Rubrique « mon escapade »



Jeux de piste

À Langeais - Bourgueil - Cinq-Mars-la-Pile
Hommes - Channay-sur-Lathan - Savigné-sur-Lathan

Treasure hunt

6 enquêtes connectées
à découvrir dès 7 ans

Comment jouer ?

1 > Téléchargez gratuitement l'application Baludik
Download free app Baludik

Disponible sur Google play
 Disponible sur App Store

2 > Scannez le QR Code
Scan to play



deux concours Instagram
Deviens le héros de notre prochaine enquête !



Découvre comment participer ! 

Office de Tourisme **TOURAINE Nature**
www.tourainenature.com

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédits photos: Illustrations: Prepaikoom, Baludik



INFOS DIVERSES



Couesmes offre à ses habitants la qualité de vie que l'on peut attendre d'une commune rurale. Le "bien vivre ensemble" est au cœur des préoccupations de chacun et passe par le respect des règles de la vie en communauté. Quelques petits rappels...

Soirée en famille, ou entre amis...

Prévenez vos voisins ou le quartier lorsque vous organisez chez vous une fête ou une réception qui risque de durer tard, (au-delà de 22h00) surtout si vous diffusez de la musique.

En journée aussi, le respect est de mise. Le tapage ou nuisance diurne est caractérisé, notamment par le niveau sonore et la répétition de la nuisance...

Vitesse dans le bourg...

Les limitations de vitesse doivent être respectées dans toutes les rues de notre commune.

Petit rappel 30 kms/h dans le bourg.

Attention !!! des contrôles réguliers sont effectués par la gendarmerie

Bruits, travaux de bricolage, de jardinage bruyant...

Le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Ainsi, selon l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués :

- du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 | 14h30 à 19h30
- les samedis : 9h00 - 12h00 | 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : 10h00 - à 12h00.

Entretien de la voirie...

L'entretien de la voirie communale et de ses dépendances dont les trottoirs sont de la compétence des communes.

Cependant, cette charge d'entretien ne constitue pas une stricte obligation, le maire peut prévoir, par arrêté municipal, que cet entretien soit réalisé par les habitants devant leur habitation (code général des collectivités territoriales).

Tous ensemble nous pouvons agir. Devant l'ampleur de la tâche, l'agent communal ne peut plus faire face à cet entretien aussi régulièrement qu'avant, chaque habitant peut participer à son niveau en appliquant des gestes simples. Vous pouvez entretenir et désherber sans pesticide les trottoirs et les caniveaux devant votre habitation : balayez, arrachez, binez, fauchez, tondez...

L'élagage...

Les riverains doivent élaguer les arbres et arbustes en limite des voies publiques ou privées, des trottoirs, de manière à ne pas gêner la circulation des piétons ni masquer les panneaux de signalisation. Les branches ne doivent pas toucher les réseaux aériens. Faute d'intervention de la part des propriétaires, les travaux peuvent être ordonnés et effectués aux frais du contrevenant.

Dépôts sauvages...

Les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de débris de quelque nature sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privé de la commune y compris autour des points de tri.

En cas d'infraction, des sanctions sont prévues par la loi.

Ordures ménagères...

Nous constatons que certains laissent continuellement leurs poubelles sur les trottoirs qui n'ont pas vocation à servir d'emplacement à poubelles.



Suite de quelques petits rappels...

Animaux en divagation...

Des animaux en divagation sont régulièrement signalés en mairie. Pour eux c'est la liberté, mais pour la population ce sont des nuisances en tout genre : peurs pour les enfants ou personnes âgées, déjections, risques d'accidents, aboiements...

Nous vous rappelons que les propriétaires d'animaux en divagation enfreignent la loi. Ils leur est donc demandé de les garder sous surveillance afin d'en limiter les nuisances. Il est conseillé de les faire tatouer ou pucer et/ou de leur faire porter un collier avec une médaille ce qui permet une identification simple et rapide en cas de perte de l'animal.

Avoir un chien susceptible d'être dangereux : quelles sont les règles ?

Certains chiens considérés pouvant être dangereux sont soumis à une réglementation spécifique. Ces chiens sont classés en 2 catégories : chien d'attaque et chien de garde et de défense. Si vous détenez un chien appartenant à l'une de ces 2 catégories, vous êtes soumis à certaines obligations.

Vous pourrez trouver toutes les informations nécessaires sur : www.service-public.fr

Nuisances sonores relatives à votre animal...

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Votre animal a disparu...

Dès que vous constatez la disparition de votre chat ou de votre chien, vous devez rapidement procéder aux démarches suivantes :

Si votre animal est identifié par puce électronique ou par tatouage, prévenez l'I-CAD (Identification des Carnivores Domestiques) via votre espace personnel sur [leur site](#), ou par téléphone au 09 77 40 30 77.

- Contactez les fourrières municipales. Selon la taille de votre commune, vous pouvez aussi informer votre mairie et les employés municipaux.
- Faites une déclaration de perte au commissariat de police ou à la gendarmerie dont dépend votre commune ou le lieu où cela s'est produit. Cela permettra de vous identifier en tant que propriétaire et maître si quelqu'un rapporte l'animal aux autorités.
- Partagez une annonce sur des réseaux sociaux comme [Pet Alert](#). Vous pouvez aussi publier votre annonce sur Filalapat, l'application dédiée aux animaux perdus, vus ou retrouvés.
- Prévenez votre vétérinaire et les vétérinaires alentour. Votre animal blessé peut avoir été déposé chez eux.
- Interrogez vos voisins. Un chat peut être enfermé dans un garage ou une cave, ou avoir été recueilli par votre voisinage.
- Distribuez des affichettes chez les commerçants, vétérinaires,... Mettez une photo et indiquez ses caractéristiques physiques et éventuellement une récompense.
- Contactez les associations animales et les refuges. Ils prêteront une plus grande attention à tout chat perdu ou chien égaré qui leur serait signalé ou amené.

Bonne relation entre voisins : respect et tolérance...

Nous avons tous et toutes des réalités, des activités, des contraintes et des horaires bien différents. À titre de citoyen, vous avez des droits, mais aussi des devoirs et des responsabilités. Faire preuve de civisme en fait partie. Pour des relations harmonieuses avec votre voisinage, soyez respectueux et tolérant. Il est également préférable de discuter avec son entourage avant de déposer une plainte.

Plantation dans votre jardin...

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

Stationnement sur les trottoirs...

Le stationnement sur trottoirs n'est pas autorisé, il ne doit pas gêner la circulation des piétons ou des personnes à mobilité réduite.

Règles de vie



ARTISANS | COMMERÇANTS

RELAIS DE L' ARDILLIÈRE

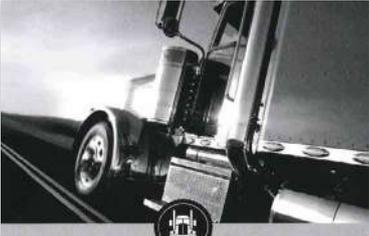


02 47 24 05 92

HÔTEL accès chambres handicapés
RESTAURANT - Menu du jour à partir de 12 €
 - Spécialité tête de veau selon saison

TRAITEUR - BAR - TABAC - LOTO

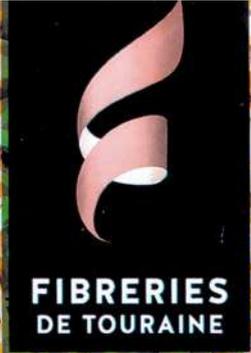
37330 COUESMES



AUBERGE DU VAL FLEURI
 Restaurant Ouvrier routier

SARL JL/AG
 37330
 Château la Vallière

0778578687
 Lundi 8h-23h
 Mardi au jeudi 5h-23h
 Vendredi 5h-15h



FIBRIERES DE TOURAINÉ

Tél : 02 47 29 70 20
 Fax : 02 47 29 70 21

Route Couesmes
 37330 Château-la-Vallière

donadoni@fibrieres.com
 www.fibrieres.com

EURL CLOAREC COUVERTURE

charpente- couverture
 zinguerie-ramonage-restauration- neuf

laurent.cloarec20@orange.fr
 rue pierre fontaine
 37330 COUESMES

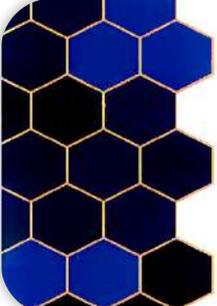
02 47 29 66 40
 06 85 70 20 11



MAINS ET PATTES EN HARMONIE
 Siret : 831 034 129 00013

Marjorie Roux
 Kinésologue, Communicante et Médiatrice Animale

Par téléphone ou WhatsApp : 07-56-94-67-93
 Sur Facebook : Mains et Pattes en Harmonie
 Par Mail : mainsetpattesenharmonie@gmail.com
 Site internet : mainsetpattesenharmonie.fr



Siret : 90480709600014

PUGET STEVE
 Carrelage / faïence / mosaïque / chappe
 liquide / parquets

0648748826
 pugeststeve15@gmail.com

28 rue Jean et François tertrain 37330
 couesmes



VIVA Tiny House
 Concepteur et fabricant de micro maisons écologiques

Noé Villeneuve & Alice Vallet

2, rue Jean et François tertrain 37330 Couesmes
 02.46.46.98.27
 contact@vivatinyhouse.com
 www.vivatinyhouse.com

E S P A C E
Terrena
 www.espaceterrena.fr



Magasin ouvert aux professionnels et particuliers

La Gare - 37330 COUESMES
 Tél. 02 47 24 59 10 / Fax 02 47 24 59 13 - couesmes@terrena.fr

Du Lundi au Vendredi 9h à 12h et 14h à 18h30
 Samedi 9h à 12h et 14h à 18h

Les magasins de tous ceux qui aiment la vie à la campagne



GUERCHE TP
 Franck Guerche

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
TERRASSEMENTS

LOCATION DE BENNES - ASSAINISSEMENT - FOURNITURES : SABLE, FALUN, GRAVIER...



guerche.franck@orange.fr
 37330 COUESMES
 37390 LA MEMBROLLE/CHOISILLE

02 47 27 04 02
06 03 17 73 63

GAUTHIER.G
 Maçonnerie Ravalement
 Carrelage
 37330 Couesmes
06 88 11 03 95

40, rue Jean et François Tertrain Garry37@live.fr

TRANSPORTS TOUTES DISTANCES
 Locations - Stockage - Lavage

S.A.R.L. **VERNEAU et Fils**



75, avenue du Général de Gaulle
 37330 Château la Vallière

Tél : 02 47 24 00 36
 Fax : 02 47 24 07 26
 Por : 06 60 53 57 21

Siret : 341 861 508 00016
 APE : 4941A

Artisans, Commerçants

Léonie Coiffure

Tél. : 07 89 96 55 71

Mail : leoo.cos@hotmail.fr

Coiffure femme / homme / enfant

L'échoppe de la Hulotte

Marina VERDON
Tableaux décoratifs en bois

echoppedelahulotte 
echoppedelahulotte@gmail.com 
etsy.com/fr/shop/echoppedelahulotte 

Romain Elphege

Réalise vos travaux de paysage et d'entretien

- Taille de haies
- Taille d'arbres fruitiers
- Débroussaillage
- Tonte de pelouse
- Réduction de haies
- Entretien de propriété
- Autres travaux

06.45.49.72.17
romain.elphege@outlook.fr

eurl FRÉDÉRIC BRIAND

Commerce de Bestiaux

" La Mule " - 37330 COUESMES
tél. 02 47 24 12 23 • port. 06 11 71 77 88

TVA I.C. FR 54 448 247 282

Jeff auto 37330 Couesmes

- * Mécanique :
Auto ,Moto ,Agricole ,Motoculture
- * Possibilité petit travaux ,
Maçonnerie, ferronnerie, ext...

07.62.69.30.03

Siret: 38224149500037



- Entretien et réparations automobiles toutes marques (à domicile ou au garage)
- Achat et vente de véhicules
- Dépannage

GM AUTO

GAUTIER Mickaël
06-84-57-88-14

GMAUTO037@hotmail.com

37330 COUESMES



1 Bis, rue Pierre Fontaine 37330 COUESMES
Tél. 02 47 24 29 62 • Fax 02 47 40 91 68 • Port. 06 14 11 17 36



Côme DEFFONTAINES

Éleveur - Viande de Bœuf Fermier

boeuffouraine@gmail.com 06 36 87 37 37



CYRIL VINQUEUR

Electricité - Plomberie
Chauffage
Energie renouvelable

Entretien chaudière fioul gaz
Ramonage - Dépannage

C. Vinqueur
06 82 55 20 53

Tél. 02 47 24 44 57
Cyril.Vinqueur@orange.fr

La Boussinière Des Douves 37330 COUESMES

ABAT-JOUR ET NUIT



Abat-jour sur mesure
Restauration

06 80 45 26 72 / 02 36 43 17 31

Latour Stéphane

Pose de mobilier d'agencement

TOURAINÉ AGENCEMENT

touraineagencement@gmail.com
Port: 06 72 62 54 33
Tel: 09 86 29 25 83

La Fuye
37330 COUESMES

Elise

Prothésiste ongulinaire

37330 Couesmes

Tél: 06.32.60.54.81

Fbk: @liliangel120 Styl'Ongle
N° Siret : 833 668 296 000 19

